



An aerial photograph of the town of Vic-le-Comte, showing a dense cluster of buildings with red-tiled roofs in the foreground, surrounded by green trees. The town is situated in a valley, with rolling hills and fields extending into the distance under a blue sky with scattered white clouds.

VIC-LE-COMTE

Le Plan Guide propose **12 actions** sur le bourg de Vic-Le-Comte. Elles se développent aussi bien sur le centre historique que sur les franges urbaines et se concentrent sur les thématiques de l'espace public en relation avec la mobilité et la sécurité (Boulevards, Places et rues, carrefours), des Natures (Parcs et jardins, nature de proximité), de petits programmes complémentaires.

Ces actions combinées prennent en compte les projets urbains en cours et à venir sur le territoire de Vic (opérations d'habitat programmes architecturaux...), mais aussi le label «Petite Cité de Caractère».

Territoire des actions

ACTION 1 : Boulevard du Jeu de Paume et Place de la République

ACTION 2 : Boulevard André Boste et Place de la Liberté

ACTION 3 : Boulevard Guyot Lavaline et De Beussat

ACTION 4 : Place du Vieux Marché au Beurre / Traverses / Place Saint-Pierre

ACTION 5 : Autres rues centre historique

ACTION 6 : Place Saint-Jean et Place de la Roche

ACTION 7 : Parc Montcervier

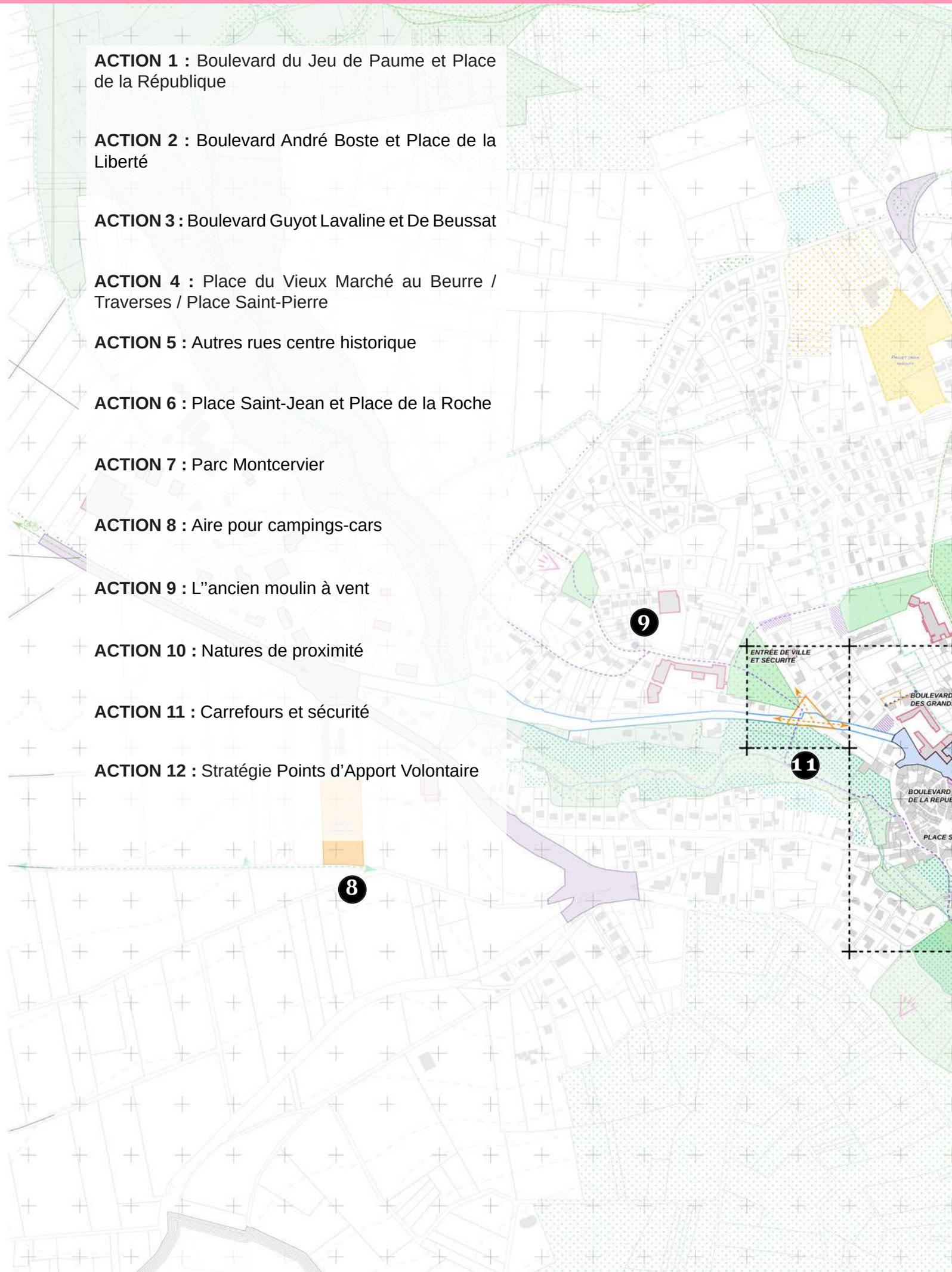
ACTION 8 : Aire pour campings-cars

ACTION 9 : L'ancien moulin à vent

ACTION 10 : Natures de proximité

ACTION 11 : Carrefours et sécurité

ACTION 12 : Stratégie Points d'Apport Volontaire



PLAN GUIDE

de VIC-LE-COMTE

Carte identification des actions

GÉOGRAPHIES

- Courbes de niveaux
- L'Allier et ses affluents
- Point de vue intéressant

EMPREINTES

- Bâti, étalement urbain

PAYSAGES

- Milieux
- Trame verte à conforter
 - Epaisseur végétale à créer
- Zones du PLU
- Zone N
 - Zone Uj et Uj*
 - Emplacements réservés
 - Secteurs concernés par une OAP

LIENS

- Projet de voie verte Via Allier
- Enjeux d'espace public sur la voie verte
- Voie cyclable
- Itinéraire de randonnée
- Cheminement piéton à créer ou à confirmer
- Enjeux de liaison à créer
- Entrée de bourg
- Espaces publics à réaménager
- Liaisons à accentuer
- Parkings aménagés
- Parkings opportunistes
- Liens visuels et piétons à créer
- Accès voitures

HÉRITAGE

- Nature de proximité à conforter
- Monument Historique protégé (classé ou inscrit)
- Equipements
- Commerces

RESSOURCES

- Emprise bâti à construire
- Emprise site de projet
- Site de projet communal
- Site de projet d'entreprise privée

Nombreuses sont les actions envisagées dans le Plan Guide directement liées aux choix pris par la collectivité en terme de mobilité; comprenant une nouvelle distribution des véhicules, l'intégration d'un schéma cyclable à l'échelle de la commune, la gestion du stationnement, la sécurisation des carrefours. Nous présentons dans cette partie une synthèse de l'étude mobilité.

RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

Lors du diagnostic réalisé, de nombreux enjeux ont été mis en lumière sur la thématique de la mobilité :

- La sécurité des déplacements avec les points durs du territoire. Il s'agit à la fois de carrefours identifiés comme dangereux, de cheminements piétons non confortables
- Le stationnement, à la fois l'offre, la répartition, la demande...
- L'aménagement d'itinéraires cyclables pour favoriser la pratique du quotidien et de loisirs

Ces différents thèmes ont fait l'objet d'un atelier de concertation partenaires qui oriente le plan d'action sur les points suivants :

- L'aménagement des itinéraires cyclables
 - Liaisons entre Longues et Vic-Le-Comte
 - Identification des carrefours et des points durs pour les traversées cyclables
 - Rendre cyclable le bourg de Vic-Le-Comte
- La sécurité des déplacements
 - Accentuation et création de zones 30
 - Modification de sens de circulation
 - Création de zone de rencontre
- Requalification de certains carrefours et giratoires
 - Valorisation du patrimoine
 - Parcours historique sur le coeur de Vic-Le-Comte

BILAN DES ATELIERS DE CONCERTATION

Les grands principes issus de l'atelier de concertation sont résumés ci dessous :

- Ne pas réaliser d'aménagement sur le Boulevard de la Comté
- Envisager un aménagement sur la rue du Vignolat ou sur la rue des Conteaux
- Soigner les intersections entre les cycles et le trafic
- Rendre cyclable les pôles générateurs de Vic-Le-Comte
- Réduire les vitesses en entrée de ville
- Créer des zones de rencontre sur l'hypercentre de Vic-Le-Comte
- Travailler le carrefour de la Molière en modifiant les sens de circulation

A noter que certaines propositions et hypothèses de travail son récurrentes avec les enjeux soulevés à Longues

3 VARIANTES ÉTUDIÉES

► Variante 1 : sens unique des boulevards du centre historique



Pour accentuer la vie locale et réduire les vitesses sur le centre historique, l'étude de différents sens de circulation est réalisée. Il s'agit ainsi de définir à grande échelle les entrées de ville à privilégier.

Mise en sens unique complète de l'anneau du cœur historique.



Objectifs :

- Réduire les vitesses
- Accentuer l'entrée de ville par la RD225 pour les usagers en provenance de l'Ouest et par la RD229 et la RD53 pour les usagers provenant de l'Est
- Apaiser la vie locale, notamment pour les piétons et les cyclistes



Atouts / Faiblesses :

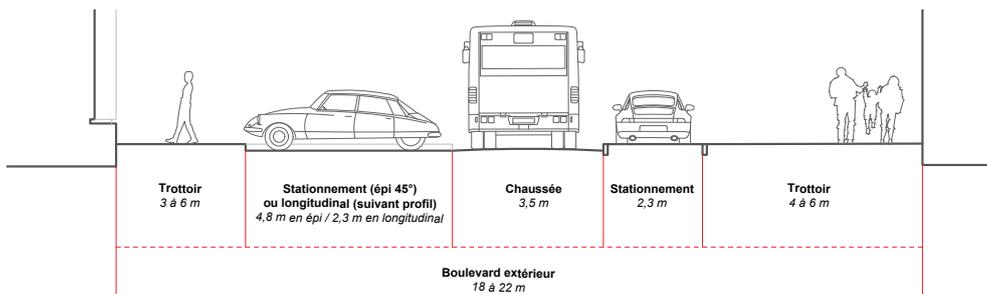
- + : Apaisement de la vie locale sur l'ensemble des boulevards du centre historique et notamment l'accès à l'école, à associer avec une éventuelle zone 30
- + : Libération de l'espace public en faveur des modes actifs
- + : Sécurisation des déplacements cyclables
- : Contrainte de déplacement pour les riverains de la zone et des usagers en provenance de la D225/D761 : accès aux commerces plus long (+3min), détour par la partie nord du boulevard pour rejoindre la route de Clermont-Ferrand (+200m, équivalent en temps de parcours)...



Actions:

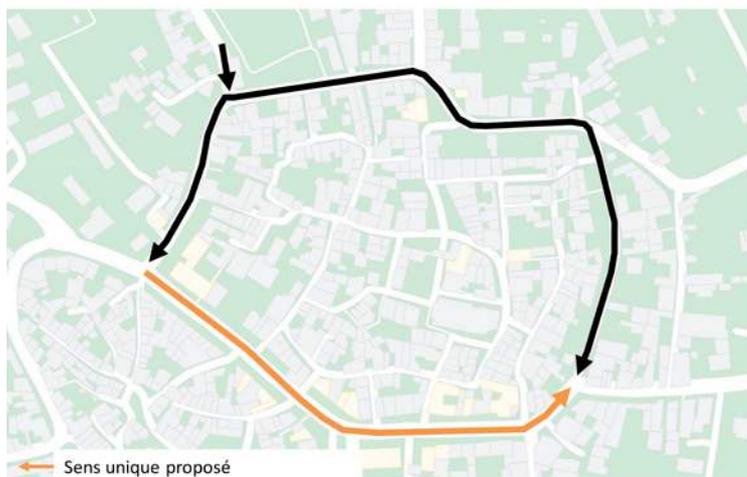
- Mettre en place un sens unique sur l'ensemble de l'anneau (sens antihoraire)
- Mettre en place des priorités à droite sur les pénétrantes de l'anneau pour réduire les vitesses
- Revoir le profil en travers des rues associées
- Associer les commerçants et riverains dans la prise de décision

✓ Variante préconisée



**NB/ Coupe type de la variante 1 pouvant être proposée impliquant une zone de rencontre.
Si conservation de la zone 30, répartition à adapter avec double sens cyclable**

► Variante 2 : sens unique sur le Bd du Jeu de Paume



Mise en sens unique du boulevard sud de l'anneau du cœur historique dans le sens majoritaire de la circulation (Ouest/Est) en heure de pointe du soir. L'aménagement du carrefour entre la D225 et la D53 est à prévoir pour instaurer le sens de circulation.



Objectifs :

- Réduire les vitesses
- Accentuer l'entrée de ville par la RD225 pour les usagers en provenant de l'Ouest et par la RD229, le RD225 et la RD53 pour les usagers provenant de l'Est
- Apaiser la rue commerçante, notamment pour l'accès des piétons et des cyclistes



Atouts / Faiblesses :

- + : Libération de l'espace public et sécurisation en faveur des modes actifs
- + : Conservation du stationnement en accès aux commerces
- : Contrainte de déplacement modérée pour les riverains de la zone et des usagers en provenance de la D225/D761 : accès aux commerces plus long (+3min), détour par la partie nord du boulevard pour rejoindre la route de Clermont-Ferrand (+200m, équivalent en temps de parcours)...
- : Pas d'amélioration des cheminements modes actifs sur les autres boulevards
- : Abords scolaires non sécurisés



Actions:

- Mettre en place un sens unique sur le Boulevard du Jeu de Paume
- Garder le sens prioritaire du boulevard sud de l'anneau
- Revoir le profil en travers du boulevard
- Associer les commerçants et riverains dans la prise de décision

► Variante 3 : sens unique sur le Bd Guyot Lavaline



Mise en sens unique du boulevard Guyot Lavaline et du boulevard du Beussat. L'aménagement du carrefour entre la D229 et la D53 est à prévoir pour instaurer le sens de circulation.



Objectifs :

- Apaiser l'axe pour sécuriser les abords de l'école



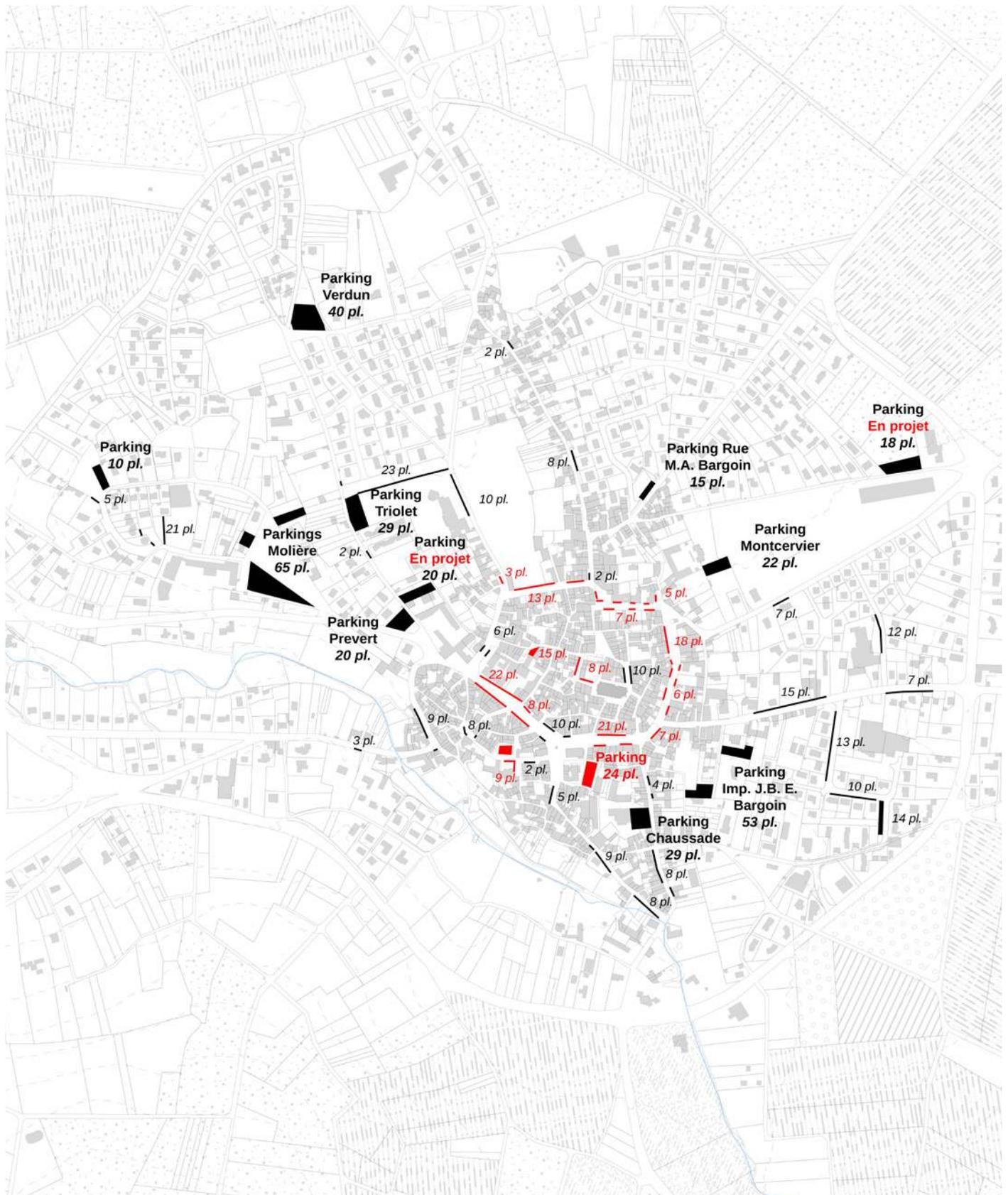
Atouts / Faiblesses :

- + : Sécurisation des cheminements en accès à l'école
- + : Apaisement de la vie locale sur ce tronçon
- : Contrainte de déplacement pour les riverains de la zone (+2min pour accéder à la place Saint Pierre par exemple) et de la rue des Grands Creux (+1min pour accéder au Boulevard Bargoin)
- : Pas d'apaisement sur le reste du centre historique



Actions:

- Mettre en place un sens unique sur le Boulevard Guyot Lavaline et revoir son profil de voirie (page suivante)
- Mise en place d'un contre-sens cyclable sur le Boulevard Guyot Lavaline
- Restructuration du stationnement



Cartographie stationnement projeté - Vic-le-Comte

- Stationnements existants
- Stationnements en projet ou modifiés



Au niveau du bourg centre, une politique de stationnement est déjà en place depuis quelques années. Celle-ci se matérialise par :

- La conservation d'un stationnement de proximité pour les commerces (places dédiées devant les vitrines, zone bleue)
- La conservation de placettes de stationnement pour les riverains
- La création de parkings dits de deuxième couronne permettant de désengorger le centre ville et offrant des continuités piétonnes (Parking Prévert, Parking Triolet....)

Dans le cadre du Plan Guide, les options d'aménagement retenues qui sont illustrées, vont affirmer la politique communale en cours à savoir :

- Variante 1 retenue (Boulevard à sens unique)
- Conservation de la majeure partie des places existantes devant les commerces avec zone bleue (Bld du Jeu de Paume)
- Diminution des places sur les autres Boulevards de ceinture (André Boste, Guyot Lavaline, De Beussat); permettant de créer des espaces publics de qualité, végétalisés, aux normes PMR. Des places sont conservées au droit des commerces de proximité (Garage, Place de la Liberté)
- Conservation des places dans le centre ancien avec une diminution ponctuelle (Place du Vieux Marché au Beurre, Place Saint-Pierre)
- Effacement du stationnement au niveau de la Place de la République afin de garantir une qualité des mobilités douces, du confort, et introduire le végétal
- Diminution de nombre de stationnement sur la place Nord de l'Église Saint-Jean Baptiste afin de mettre en valeur le bâtiment et la façade de la Rue du Dr Malterre
- Anticipation de stationnements supplémentaires sur la parcelle traversante Rue de Verdun/Chemin des écoliers

Plan global d'aménagement du centre





Action 1

Boulevard du Jeu de Paume et Place de la République

Surface opérationnelle Où?

Comprenant la première séquence du Boulevard depuis le parvis de l'École Jacques Prévert, englobant le seuil de la Mairie et celui de la Maison France Services, la section Sud du Boulevard du Jeu de Paume, La Place de la République.

Surface aménagements : 9000 m² environ

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Le Boulevard Sud du Jeu de Paume intégrant la Place de la République revêt un intérêt majeur d'un point de vu urbain. Il offre une première séquence de ville correspondant à l'entrée du bourg historique, autour de laquelle sont installés:
 - Des programmes publics (Ecoles Jacques Prévert, l'ensemble Mairie/Maison France services/Médiathèque, Halle du jeu de Paume)
 - De nombreux commerces de proximité (Pharmacie, boucherie, épicerie, commerces de bouche...)
 - Des espaces publics généreux de part et d'autre de la voirie se transformant en place publique devant la Halle du Jeu de Paume (Place de la République)
- La façade bâtie de part et d'autre du Boulevard est qualitative, composée de constructions en R+1/R+2/R+3 en pierres apparentes ou enduites; faisant l'interface entre les deux pôles historiques
- D'un point de vu fonctionnel, cette séquence est matérialisée comme ceci:
 - Une voie double sens pour les véhicules
 - Des aires de stationnement en bataille au Nord dans la première partie, puis en épis ou en créneau devant les commerces (arrêts minutes et zone bleu)
 - Du stationnement longitudinal au Sud en (zone bleu)
 - Des trottoirs quasi continus de part et d'autre de la voirie avec quelques points noirs pour la sécurité et les personnes à mobilité réduite (angles morts, seuils, voitures en partie sur trottoirs au niveau des entrées charretières)
 - Deux arrêts de bus au niveau de l'École Jacques Prévert et de la Halle du jeu de Paume
 - Eclairage sur candélabres de part et d'autre de la voirie
- La place de la République, figure historique perpendiculaire au Boulevard pouvant offrir un fort potentiel d'espace public de proximité, fonctionne comme un «giratoire» avec un caractère très routier (circulation périphérique, stationnement longitudinal, surélévation de la partie centrale).
- Sur l'ensemble de cette séquence, de nombreux matériaux de sols sont présents et vieillissants (enrobés, enrobés grenailés, pavés autobloquants, pierres de Volvic, jardinières maçonnées...) avec peu de perméabilité
- Le patrimoine végétal est très peu développé (arbres d'alignements en mauvais état mécanique et sanitaire, pas de strates intermédiaires et basses).

Objectifs

Quoi?

- Affirmer la première séquence Sud du Boulevard comme une figure structurante du Bourg, porte d'entrée du centre historique, attractive et vivante où se côtoient habitat, services et commerces
- Transformer le caractère routier actuel par un aménagement global devant se matérialiser par:
 - Une nouvelle répartition des espaces entre les véhicules et les piétons nécessitant un Plan de circulation intégrant les modes doux
 - Une refonte de l'espace public qui va privilégier les continuités piétonnes, la sécurité, le partage
 - La création d'un projet de paysage favorisant la perméabilité des sols, la déclinaison du vivant selon plusieurs strates fabriquant une nature de proximité et limitant les îlots de chaleurs
 - L'homogénéisation des matériaux
- Réaménager la place de l'Europe comme un espace public majeur de Vic-Le-Comte:
 - En diminuant fortement l'impact de la voiture (accessibilité VL conditionnée à une partie de la place, stationnement non autorisé)
 - En privilégiant l'étendue publique
 - En installant des espaces de nature (square, placette arborée)
- Permettre le développement du marché hebdomadaire sur la place de la République par la création d'un «plateau traversant» intégrant le Boulevard
- Retrouver des continuités de sols à travers un choix de matériaux limité, qualitatif et durable
- Intégrer l'éclairage à l'intérieur d'un aménagement favorisant la qualité spatiale et la sécuriser
- Intégrer les Points d'apports volontaires dans l'aménagement

Action 1

Boulevard du Jeu de Paume et Place de la République



Plan d'aménagement - Boulevard et place de la République selon variante 1

Actions

Comment?

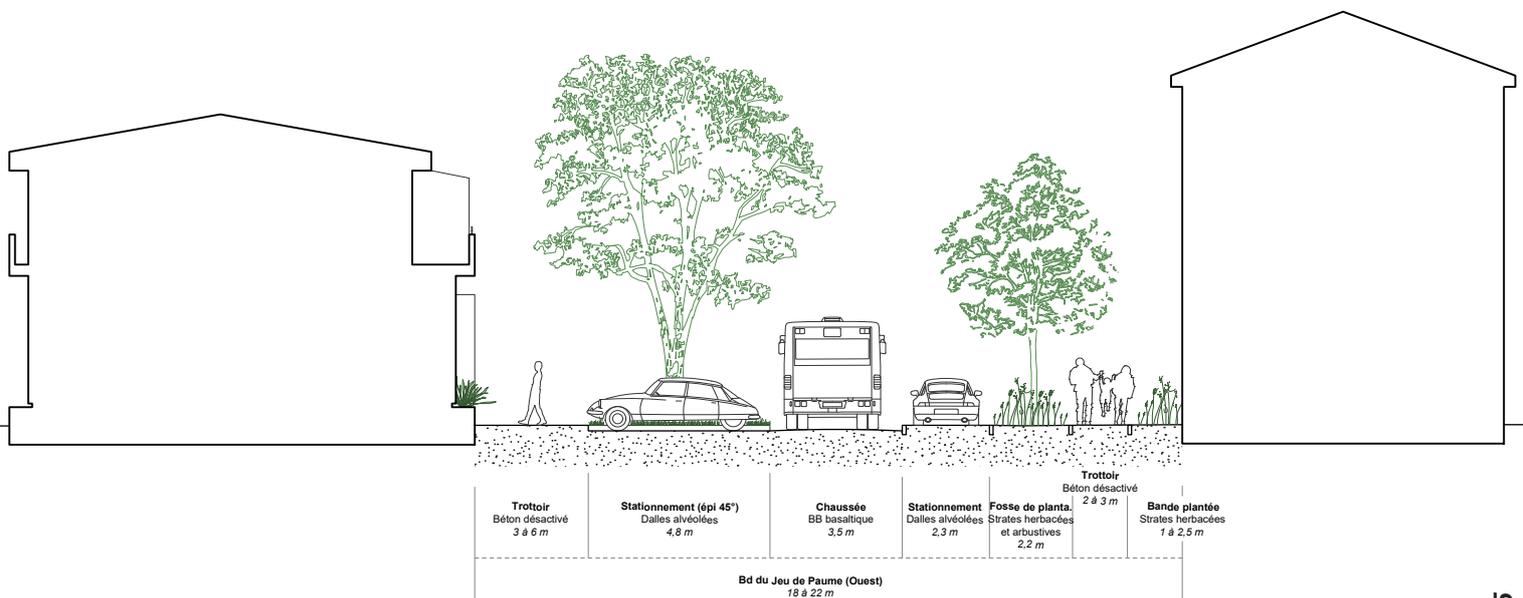
NB / Le scénario retenu dans le Plan Guide est un bouclage du Boulevard à sens unique (Variante1), avec création d'une zone de rencontre à 20km/h. Si choix de conservation de la vitesse à 30 km/h, cela nécessitera une voie cyclable à double sens nécessitant une emprise de 3m.

- Requalibrage de la voirie afin de fabriquer une nouvelle répartition entre les véhicules et les modes doux. Profil en travers type composé de :
 - Une voirie partagée à sens unique d'une largeur de 3,5m (sens Ouest/Est) accueillant aussi bien les véhicules que les cyclistes et les piétons. La voie partagée implique la priorité aux cyclistes et piétons
 - Stationnement longitudinal perméable au Sud de 2,30m de largeur. (dalles alvéolées, pavés joints creux ou matériaux filtrants). Zone bleue
 - Stationnement en épis perméable au Nord de 4,80m. (dalles alvéolées, pavés joints creux ou matériaux filtrants). Zone bleue et arrêts minutes
- Création de trottoirs de 2m de largeur minimum en matériaux qualitatifs (Pierre pleine masse, béton désactivé) et intégration de réserves plantées le long des façades. Le matériel d'éclairage sera inséré dans les massifs plantés suivant implantation des réseaux existants
- Fabrication d'une structure végétale dense et continue de part et d'autre de la voirie composée de hautes tiges et d'une strate basse en pied alternant avec les places de stationnement.



Bld du Jeu de Paume

Zoom sur le Boulevard



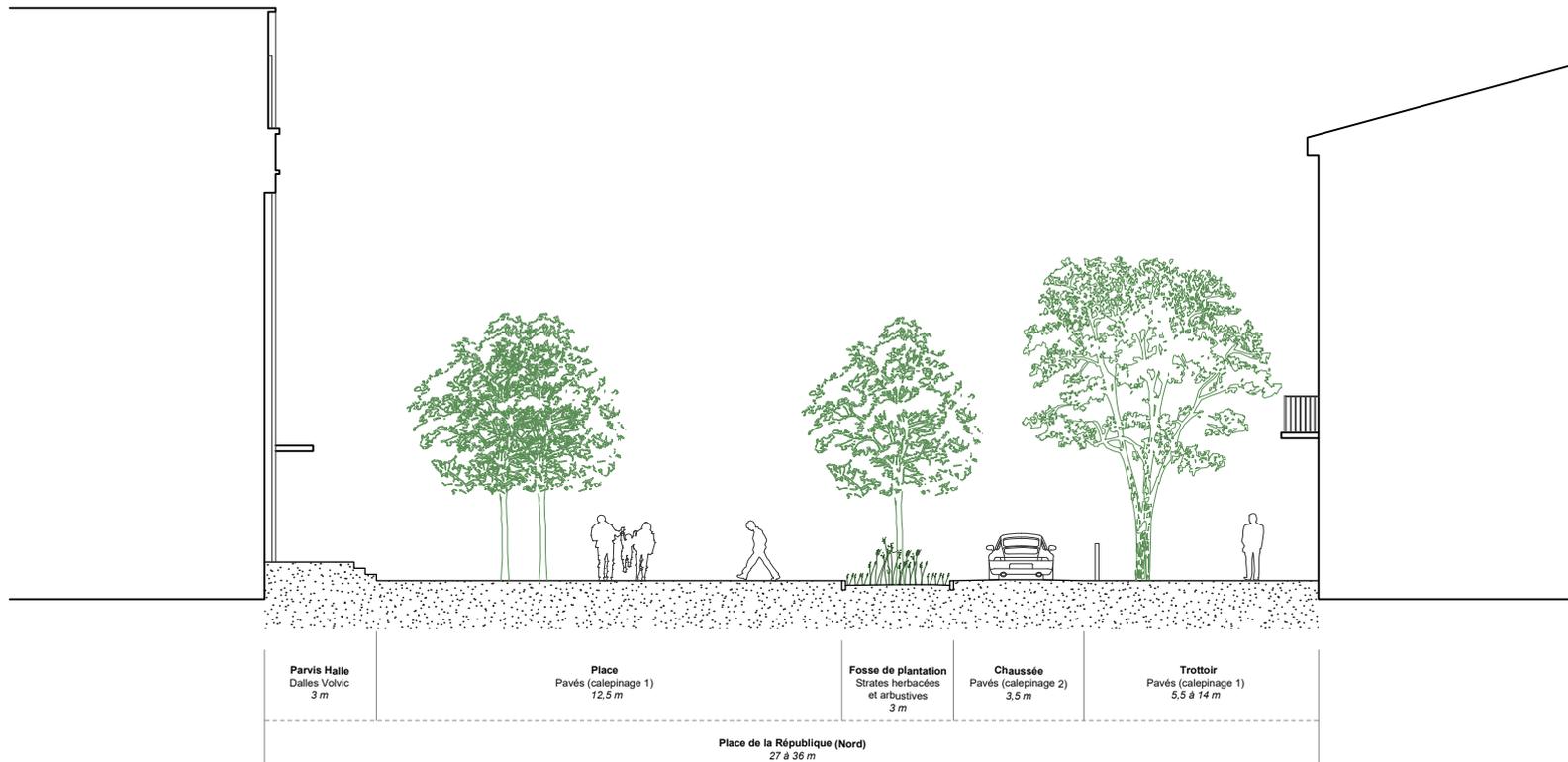
Coupe type sur le Boulevard



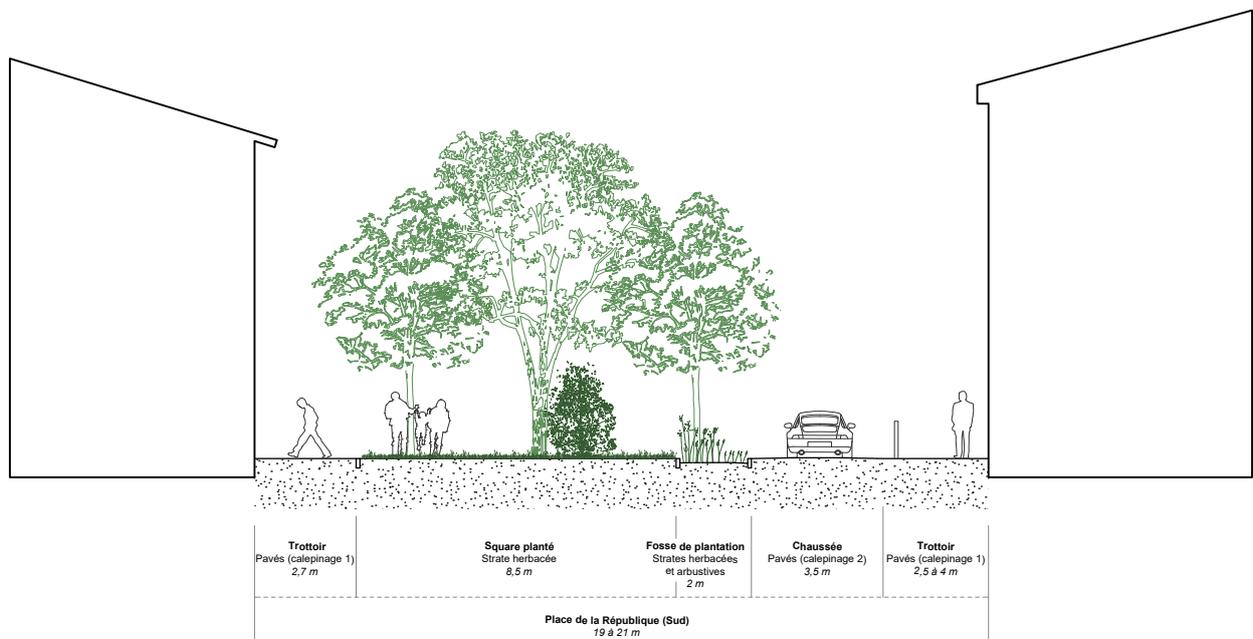
Zoom sur la place de la République

- Réaménagement de la Place de la République autour de la Halle du Jeu de Paume à travers un «grand plateau» intégrant le Boulevard jusqu'à la façade Nord, la façade Ouest, les abords de la placette impasse de la Halle. Cette étendue publique doit garantir une unité des sols par un nivellement fin, des perspectives ouvertes, des matériaux homogènes et qualitatifs
- La place est composée:
 - D'un accès véhicules unique depuis le Boulevard avec une sortie obligatoire par l'impasse de la Halle à l'Est
 - D'un espace central ouvert dans le prolongement de la Halle réservé aux piétons permettant d'accueillir des petites manifestations, le marché, un Kiosque/buvette (Cf Billom place de la Halle)
 - D'un espace paysager plus fortement planté dans la partie Sud de type square ou jardin de proximité
 - D'une venelle plantée faisant le lien entre la Place de la République et la place de l'Impasse de la Halle
 - D'un nouvel arrêt bus dont le stationnement sera réalisé sur l'emprise voirie, permettant de libérer les trottoirs
 - De stationnements minutes sur la façade Nord le long du Boulevard
- Intégration des Points d'Apport Volontaires sur le Boulevard et sur la Place

A noter que la partie Sud de l'aménagement de la place de la République pourra être réalisée de façon autonome par rapport au Boulevard. Nécessitant néanmoins de travailler sur les accroches et la connexion avec celui-ci



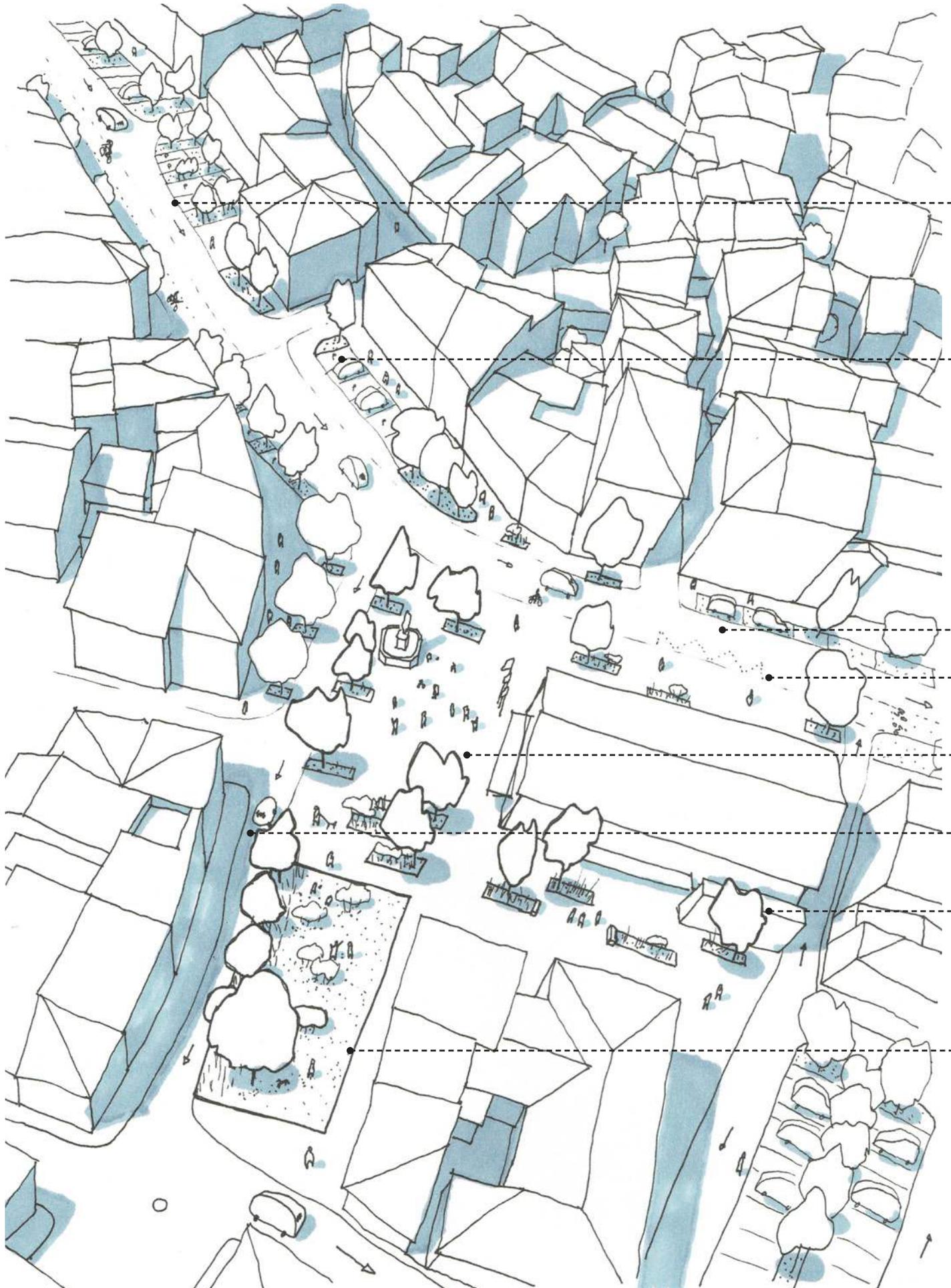
Coupe en travers de la Place (Nord)



Coupe en travers de la Place (Sud)

Action 1

Boulevard du Jeu de Paume et Place de la République



Boulevard à sens unique

Conservation zone bleue devant les commerces

Organisation d'un plateau traversant

Réaménagement du quai bus sur voirie

Réorganisation du parvis alternant minéral et végétal
dans le prolongement de la halle

Rue à sens unique

Venelle plantée

Jardin de proximité

Action 1

Boulevard du Jeu de Paume et Place de la République

Références



Rue et boulevard planté intégrant les mobilités douces



Place publique traversée par une voirie



Jardin de proximité

Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
 - Commune de Vic-Le-Comte
 - Conseil départemental pour le Boulevard
 - SIVOM pour l'eau potable
 - SMVVA pour l'assainissement
 - SIEG pour l'éclairage
 - SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères
- **Élaboration conception et partenaires:**
 - Appel d'offre, marché de maîtrise d'oeuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
 - ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Phasage

Quand?

L'action 1 peut être qualifiée de prioritaire compte tenu du fait que la séquence Boulevard Sud + Place de la République fabriquent l'entrée du bourg historique de Vic le Comte. Cette action doit être coordonnée avec le plan général de circulation qui consiste en un bouclage du Boulevard en sens unique avec un statut de voie partagée. L'action 1 peut être scindée en deux tranches distinctes. La Maîtrise d'Ouvrage peut décider de commencer par la tranche 1 ou la tranche 2:

- Tranche 1:

Parvis Mairie/Boulevard du Jeu de Paume/Boulevard de Bleussat jusqu'au carrefour Boulevard du Jeu de Paume/Porte Robin/Rue de la Chaussade

- Tranche 2:

Place de la République

A noter qu'une hypothèse consistant à lancer une étude AVP sur l'ensemble des Boulevards (Forfait) peut être envisagée, puis des tranches optionnelles sur des secteurs circonscrits; comme par exemple la Place de la République. Permettant ainsi de garder une cohérence à l'échelle des Boulevards.

Pour le projet en totalité:

- Études de maîtrise d'oeuvre: Entre 5 et 7 mois
- Travaux: 7 mois

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité. A noter qu'une provision pour la reprise des réseaux est estimée sans connaître l'état réel.

- **ACTION 1 / TRANCHE 1** (comprenant Parvis Mairie/Boulevard du Jeu de Paume/Boulevard de Bleussat jusqu'au carrefour Boulevard du Jeu de Paume/Porte Robin/Rue de la Chaussade)
- **6860 m² y compris RD / 5602 m² sans RD**

A noter que la bande de roulement en enrobé de la RD sera prise en charge par le Département. Elle n'est donc pas comptée

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs hors RD: 60 000 Euros HT
- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT
- Revêtements de surface: 600 000 Euros HT y compris couches de forme
- Végétal: 90 000 HT
- Signalétique et Mobilier (bancs): 50 000 Euros HT
- Matériel d'éclairage + réseaux: 60 000 Euros HT

Total tranche 1: 900 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

- **ACTION 1 / TRANCHE 2** (comprenant Place de la République)

2160 m²

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs hors RD: 30 000 Euros HT
- Reprise de réseaux: 20 000 Euros HT
- Revêtements de surface: 350 000 Euros HT y compris couches de forme
- Végétal: 50 000 HT
- Signalétique et Mobilier (bancs): 30 000 Euros HT
- Matériel d'éclairage + réseaux: 25 000 Euros HT

Total tranche 1: 505 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Action 2

Boulevard André Boste et Place de la Liberté

Surface opérationnelle Où?

Comprenant la deuxième séquence du Boulevard de ceinture. L'accroche urbaine avec la Rue de la Porte Robin, le Boulevard André Boste, La Place de la Liberté et le carrefour avec la Rue Marc Antoine Bargoin

Surface aménagements : 5700 m²

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Dans la continuité du Boulevard du Jeu de Paume, le Boulevard André Boste fabrique la frange urbaine Est et Nord du centre historique. Le long de celui-ci, on trouve:
 - Quelques commerces et entreprises de proximité (Garage, Entreprise de réparations chauffage, un cabinet dentaire et un infirmières et podologue, antiquaires, Ferme de la Comté...)
 - Des espaces publics répartis selon trois séquences
 - . Des trottoirs peu larges de part et d'autre du Boulevard, depuis le carrefour avec la Rue Jean Baptiste Edmond Bargoin jusqu'au N°172
 - . Des trottoirs plus généreux depuis le N°172 jusqu'à la Rue Jean Mouly
 - . Des trottoirs peu larges et peu confortables de la Rue Jean Mouly jusqu'à la Place de la Liberté
 - La façade bâtie de part et d'autre du Boulevard est qualitative, composée de constructions en R+1/R+2/R+3 en pierres apparentes ou enduites, continue ou non. Certaines propriétés sont constituées d'une maison individuelle en retrait par rapport au Boulevard dont la transition est gérée par un jardin
- Le boulevard André Boste est raccordé depuis les extérieurs à la Rue Jean Baptiste Edmond Bargoin, Rue Jean Mouly, Rue Antoine Bargoin
- D'un point de vu fonctionnel, cette séquence est matérialisée comme ceci:
 - Une voie double sens pour les véhicules
 - Des aires de stationnement longitudinales dans la première séquence, en bataille dans la deuxième séquence, longitudinales dans la troisième séquence. La place de la Liberté comporte également quelques places de stationnement. D'une façon générale, le stationnement anarchique conduit à une mobilité des personnes difficile (angles morts, seuils, voitures en partie sur trottoirs au niveau des entrées charretières)
 - Un éclairage sur poteaux béton d'un côté de la voirie offre un caractère très routier. Certains éclairages sont en applique sur façade

Objectifs

Quoi?

- Confirmer une identité de Boulevard à l'échelle du Bourg, en continuité de la séquence 1 (Le Boulevard du Jeu de Paume), porte d'entrée du centre historique, attractive et vivante où se côtoient habitat, services et commerces
- Transformer le caractère routier actuel par un aménagement global devant se matérialiser par:
 - Une nouvelle répartition des espaces entre les véhicules et les piétons nécessitant un Plan de circulation intégrant les modes doux
 - Une refonte de l'espace public qui va privilégier les continuités piétonnes, la sécurité, le partage
 - La création d'un projet de paysage favorisant la perméabilité des sols, la déclinaison du vivant selon plusieurs strates fabriquant une nature de proximité et limitant les îlots de chaleurs
 - L'homogénéisation des matériaux
- Conserver du stationnement de proximité afin de garantir une pérennité des services et commerces
- Requalifier les accroches urbaines au niveau des carrefours et des Rues Jean Baptiste Edmond Bargoin, Jean Mouly, Antoine Bargoin
- Requalifier la Place de la Liberté en privilégiant le caractère public du lieu à savoir:
 - Une place plus importante à accorder aux piétons afin de créer une continuité avec la Rue du Palais et la Place du Vieux Marché au Beurre
 - La requalification des sols à travers des matériaux qualitatifs
 - L'amplification de la nature de proximité
- Intégrer l'éclairage à l'intérieur d'un aménagement favorisant la qualité spatiale et la sécurité
- Intégrer les Points d'apports volontaires dans l'aménagement

Actions

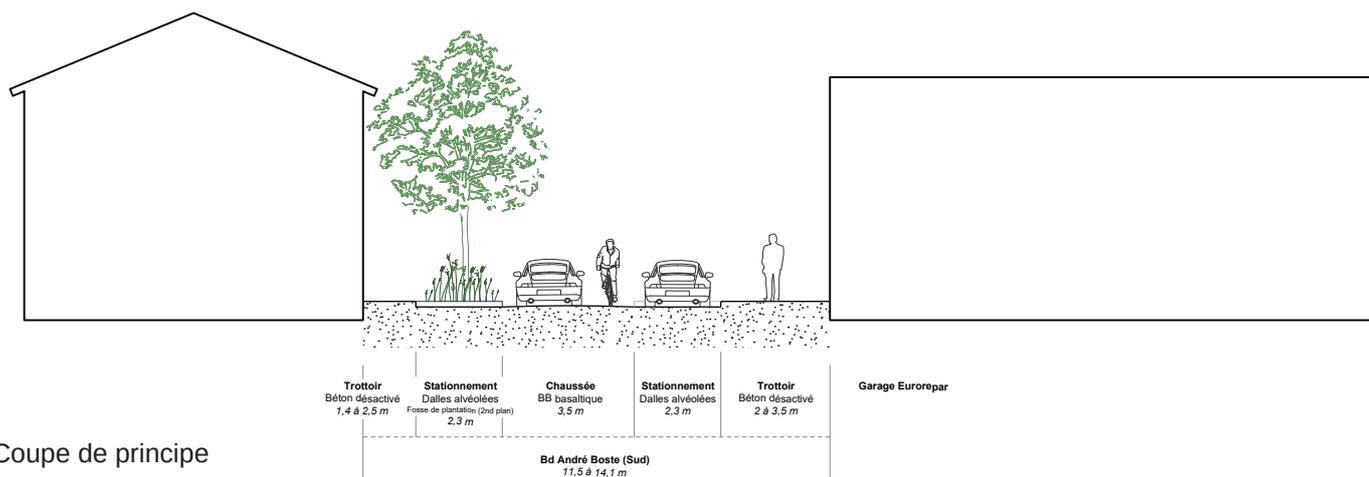
Comment?

NB / Le scénario retenu dans le Plan Guide est un bouclage du Boulevard à sens unique (Variante1), avec création d'une zone de rencontre à 20km/h. Si choix de conservation de la vitesse à 30 km/h, cela nécessitera une voie cyclable à double sens nécessitant une emprise de 3m.

- Requalibrage de la voirie afin de fabriquer une nouvelle répartition entre les véhicules et les modes doux. Profil en travers type composé de :
 - Une voirie partagée à sens unique d'une largeur de 3,5m, accueillant aussi bien les véhicules que les cyclistes et les piétons. La voie partagée implique la priorité aux cyclistes et piétons
 - Stationnement longitudinal perméable de 2,30m de largeur. (dalles alvéolées, pavés joints creux ou matériaux filtrants)

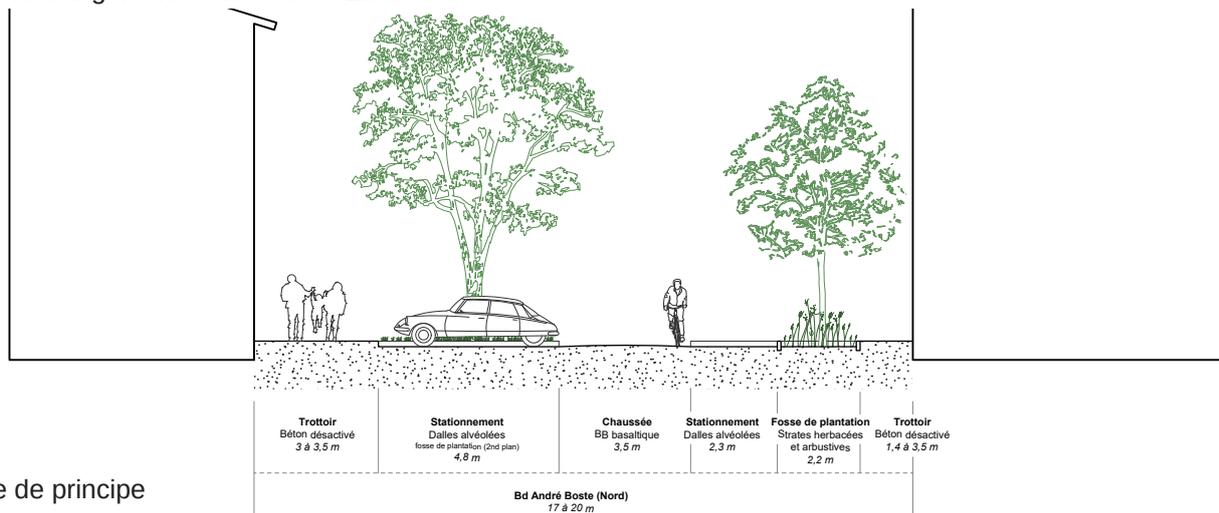


Plan d'aménagement - Boulevard André Boste





Plan d'aménagement - Place de la Liberté



Coupe de principe

Action 2

Boulevard André Boste et Place de la Liberté

- Stationnement en épis perméable de 4,80m au niveau de la séquence 2. (dalles alvéolées, pavés joints creux ou matériaux filtrants)
 - Création de trottoirs de 2m de largeur minimum en matériaux qualitatifs (Pierre pleine masse, béton désactivé)
 - Fabrication d'une structure végétale:
 - haute en alternance des places de stationnement à l'intérieur de fosses de plantation continues lorsque cela est possible. Le caractère continu de cette strate est dépendante de la localisation des réseaux
 - intermédiaire et basse sous la strate haute et en pied de bâtiment lorsque cela est possible
- Réaménagement de la Place de la Liberté comprenant:
 - Réorganisation du stationnement avec diminution du nombre de places
 - Augmentation de la nature de proximité
 - Requalification du sol par des matériaux qualitatifs et mise en place de mobilier
- Le matériel d'éclairage sera inséré dans les massifs plantés ou en applique
- Intégration des Points d'Apport Volontaires le long du Boulevard, intercalés entre les places de stationnement longitudinales

Références



Rue et boulevard planté intégrant les mobilités douces



Stationnement perméable en pavés

Placette qualitative en entrée du centre historique

Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**

- Commune de Vic le Comte
- Conseil départemental pour le Boulevard
- SIVOM pour l'eau potable
- SMVVA pour l'assainissement
- SIEG pour l'éclairage
- SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères

- **Élaboration conception et partenaires:**

- Appel d'offre, marché de maîtrise d'oeuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
- ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Phasage

Quand?

L'action 2 n'est pas prioritaire mais elle fabrique une cohérence d'aménagement pour la restructuration du Boulevard composé de trois séquences distinctes.

Cette action doit être coordonnée avec le plan général de circulation qui consiste en un bouclage du Boulevard en sens unique avec un statut de voie partagée.

L'action 2 peut être réalisée en 1 tranche de travaux comprenant l'ensemble du Boulevard André Boste et la Place de la Liberté

Pour le projet en totalité:

- Études de maîtrise d'oeuvre: Entre 5 et 7 mois
- Travaux: 7 mois

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité. A noter qu'une provision pour la reprise des réseaux est estimée sans connaître l'état réel.

- **5700 m² y compris RD / 4368 m² sans RD**

A noter que la bande de roulement en enrobé de la RD sera prise en charge par le Département. Elle n'est donc pas comptée

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs hors RD: 50 000 Euros HT
- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT
- Revêtements de surface: 550 000 Euros HT y compris couches de forme
- Végétal: 60 000 HT
- Signalétique et Mobilier (bancs): 40 000 Euros HT
- Matériel d'éclairage + réseaux: 60 000 Euros HT

Total: 800 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Surface opérationnelle Où?

Comprenant la troisième séquence du Boulevard de ceinture englobant le carrefour avec la Rue Marc Antoine Bargoin, le Boulevard Guyot Lavaline, le Boulevard de Beussat

Surface aménagements : 3762 m²

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Dans la continuité du Boulevard du Jeu de Paume (Action1) et du Boulevard André Boste (Action2), les Boulevards G Lavaline et De Beussat fabriquent la frange urbaine Nord et Ouest du centre historique. Le long de celui-ci, on trouve:
 - Une absence de commerces et services hormis la permanence Mont d'Arverne et l'accès à la Médiathèque faisant connexion avec l'Action1 et le Boulevard du Jeu de Paume
 - Des espaces publics peu généreux et peu confortables compte tenu de l'étroitesse des trottoirs (hors normes PMR)
 - La façade bâtie de part et d'autre du Boulevard est qualitative, composée de constructions en R+1/R+2/R+3 en pierres apparentes ou enduites, continue ou non. Certaines propriétés sont constituées d'une maison individuelle en retrait par rapport au Boulevard dont la transition est gérée par un jardin. Un parc Privé donne une qualité forte à cette séquence à travers des vues sur les arbres remarquables et un mur d'enceinte qualitatif
- Le Boulevard du Jeu de Paume et André Boste sont raccordés depuis les extérieurs à la Rue des Grands Creux
- D'un point de vue fonctionnel, cette séquence est matérialisée comme ceci:
 - Une voie double sens pour les véhicules avec des portions trop étroites pour envisager des croisements sécurisés
 - Des aires de stationnement longitudinales
 - Un éclairage sur poteaux béton d'un côté de la voirie offrant un caractère très routier ou en applique sur façade
- Un petit patrimoine est présent sur la séquence De Beussat, à travers la présence d'une fontaine peu mise en valeur

Objectifs

Quoi?

- Confirmer une identité de Boulevard à l'échelle du Bourg, en continuité des Actions 1 et 2, porte d'entrée du centre historique, attractive et vivante où se côtoient habitat, services et commerces
- Transformer le caractère routier actuel par un aménagement global devant se matérialiser par:
 - Une nouvelle répartition des espaces entre les véhicules et les piétons nécessitant un Plan de circulation intégrant les modes doux
 - Une refonte de l'espace public qui va privilégier les continuités piétonnes, la sécurité, le partage
 - La création d'un projet de paysage favorisant la perméabilité des sols, la déclinaison du vivant selon plusieurs strates fabriquant une nature de proximité et limitant les îlots de chaleurs
 - L'homogénéisation des matériaux
- Conserver du stationnement de proximité afin de garantir une pérennité aux services et commerces
- Requalifier les accroches urbaines au niveau des carrefours, de la Rue des Grands Creux, des impasses
- Valoriser le petit patrimoine (fontaine Boulevard De Beussat)
- Intégrer l'éclairage à l'intérieur d'un aménagement favorisant la qualité spatiale et la sécurisé
- Intégrer les Points d'apports volontaires dans l'aménagement

Actions

Comment?

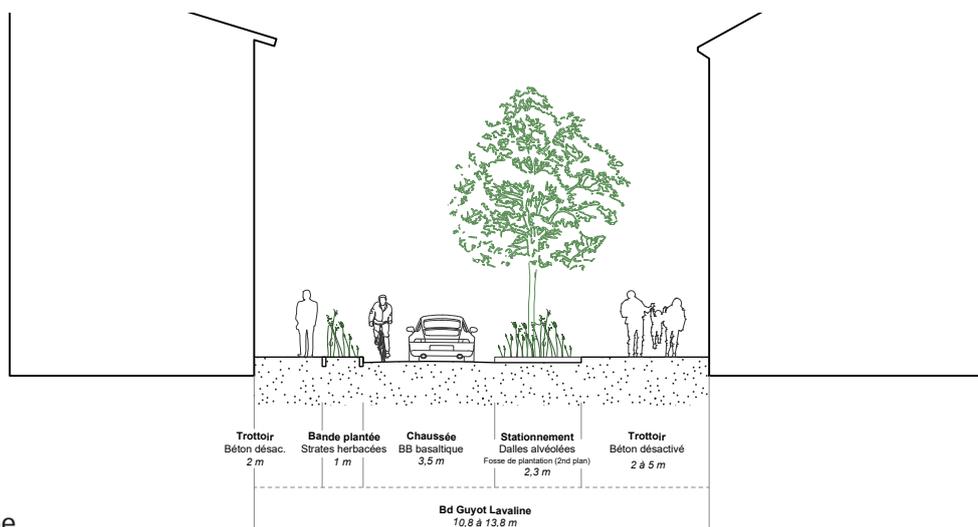
NB / Le scénario retenu dans le Plan Guide est un bouclage du Boulevard à sens unique (Variante1), avec création d'une zone de rencontre à 20km/h. Si choix de conservation de la vitesse à 30 km/h, cela nécessitera une voie cyclable à double sens nécessitant une emprise de 3m.

- Requalibrage de la voirie afin de fabriquer une nouvelle répartition entre les véhicules et les modes doux. Profil en travers type composé de :
 - Une voirie partagée à sens unique d'une largeur de 3,5m, accueillant aussi bien les véhicules que les cyclistes et les piétons. La voie partagée implique la priorité aux cyclistes et piétons
 - Stationnement longitudinal perméable de 2,30m de largeur. (dalles alvéolées, pavés joints creux ou matériaux filtrants)
- Création de trottoirs de 2m de largeur minimum en matériaux qualitatifs (Pierre pleine masse, béton désactivé)
- Fabrication d'une structure végétale:
 - haute en alternance des places de stationnement à l'intérieur de fosses de plantation continues lorsque cela est possible. Le caractère continu de cette strate est dépendante de la localisation des réseaux
 - intermédiaire et basse sous la strate haute et en bordure de voirie
- Le matériel d'éclairage sera inséré dans les massifs plantés ou en applique comme existant



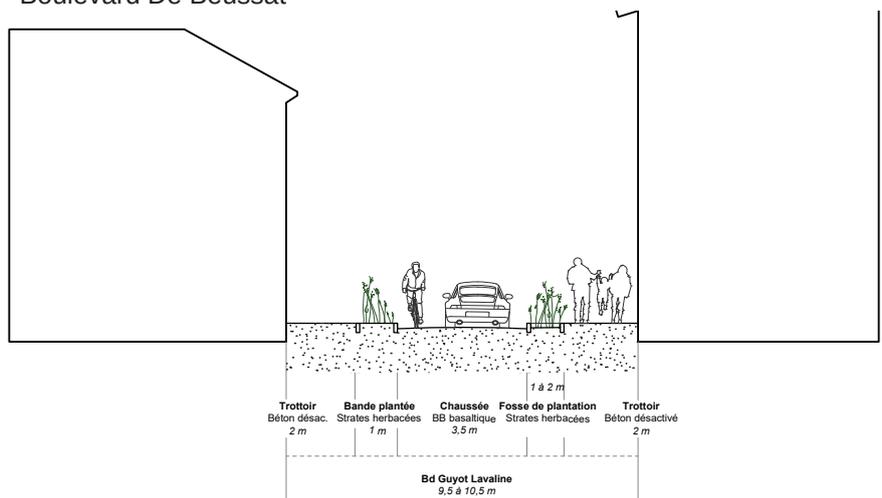
Plan d'aménagement - Boulevard Guyot Lavaline

- Intégration des Points d'Apport Volontaires le long du Boulevard, intercalés entre les places de stationnement longitudinales
- *Pour une vision à long terme de développement de la commune, la collectivité devra se positionner sur le domaine situé le long du Boulevard G Lavaline si les propriétaires décident de vendre. En effet, cet ensemble composé d'un parc et de bâtiments à proximité du centre ville, pourrait devenir un bien public de premier plan.*





Plan d'aménagement - Boulevard De Beussat



Coupe de principe

Action 3

Boulevard Guyot Lavaline et Boulevard de Beussat

Références



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**

- Commune de Vic le Comte
- Conseil départemental pour le Boulevard
- SIVOM pour l'eau potable
- SMVVA pour l'assainissement
- SIEG pour l'éclairage
- SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères

- **Élaboration conception et partenaires:**

- Appel d'offre, marché de maîtrise d'oeuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
- ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Phasage

Quand?

L'action 3 n'est pas prioritaire mais elle fabrique une cohérence d'aménagement pour la restructuration du Boulevard, composée de trois séquences distinctes.

Cette action doit être coordonnée avec le plan général de circulation qui consiste en un bouclage du Boulevard en sens unique avec un statut de voie partagée.

L'action 3 peut être réalisée en 1 tranche de travaux comprenant le Boulevard G Lavaline et De Beussat

Pour le projet en totalité:

- Études de maîtrise d'oeuvre: Entre 5 et 7 mois
- Travaux: 7 mois

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité. A noter qu'une provision pour la reprise des réseaux est estimée sans connaître l'état réel.

- **3762 m² y compris RD / 2762 m² sans RD**

A noter que la bande de roulement en enrobé de la RD sera prise en charge par le Département. Elle n'est donc pas comptée

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs hors RD: 35 000 Euros HT
- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT
- Revêtements de surface: 350 000 Euros HT y compris couches de forme
- Végétal: 45 000 HT
- Signalétique et Mobilier (bancs): 30 000 Euros HT
- Matériel d'éclairage + réseaux: 60 000 Euros HT

Total: 560 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Action 4

Place du Vieux Marché au Beurre / Traverses / Place Saint-Pierre

Surface opérationnelle Où?

Comprenant les Rues principales du centre historique soit la Rue de la Porte Robin, les espaces périphériques à la Sainte Chapelle, la Place du Vieux Marché au Beurre, La Rue du Palais, la Place Saint-Pierre, La Rue du Marché

Surface aménagements : 2480 m² qui n'a pas encore été aménagé

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Vic-le-Comte a été labélisée «Petite cité de caractère» en 2022, permettant ainsi au bourg de valoriser son centre historique. Celui-ci est composé:
 - D'une figure concentrique lisible contenue par les Boulevards de ceinture (Actions 1/2/3)
 - D'un ensemble bâti dense développé en RDC/R+1/R+2 le long de voiries étroites. Certaines maisons à Pans de bois sont encore visibles ainsi que des propriétés associées à des jardins
 - De monuments remarquables tels que l'Église Saint-Pierre dite Sainte-Chapelle et de bâtiments Renaissance lui étant associés ou dans une moindre mesure le bâtiment de l'Ancien Chais
 - D'un ensemble d'espaces publics et de rues qualitatifs:
 - . La Rue de la Porte Robin en connexion avec le Boulevard du Jeu de Paume et amorçant le quartier Renaissance
 - . La place de l'Église associée à un îlot bâti et faisant la transition avec la Place du Vieux Marché au Beurre
 - . La Place du Vieux Marché aux Beurre au Nord reliant le quartier des Antiquaires et la Place de la Liberté par la Rue du Palais
 - . La Place Saint-Pierre à l'Ouest associée à la Rue du Marché, connectée au Boulevard De Beussat, qui fabrique un potentiel public important pour relier le coeur historique
- Espace potentiellement attractif pour habiter (quartier calme, espaces publics qualitatifs, proximité avec les services...), le centre historique présente quelques «points noirs» :
 - Rues étroites
 - Stationnement important faisant perdre les continuités publiques
 - Logements difficilement aménageables pour des familles
 - Disparition des commerces
 - Peu de végétal
- Certaines rues et places ont été réaménagées de façon qualitative (Place du Vieux Marché au Beurre, Place de la Sainte Chapelle...) par un traitement de sol calpiné en pierre massive
- Eclairage en applique sur façades

Objectifs

Quoi?

- Renforcer l'attractivité du bourg centre de Vic-le-Comte en s'appuyant sur le label «Petite cité de caractère». Plusieurs actions concrètes d'aménagement doivent être réalisées, permettant à la fois:
 - de cibler un tourisme patrimonial
 - de requalifier certains bâtiments, rues et espaces publics
 - d'accroître l'offre d'habitat
 - d'augmenter l'offre de services de proximité
- Concrètement, cela devra passer par:
- La création d'une liaison publique qualitative Sud/Nord prenant en compte
 - . La Rue de la Porte Robin, la place de la Sainte Chapelle, la place du Vieux Marché au Beurre, la Rue du Palais. A noter que certains espaces publics sont déjà aménagés; Il conviendra ici de poursuivre les aménagements qualitatifs réalisés.
 - . Le maintien d'un stationnement de proximité qui sera mesuré
 - . L'introduction d'une nature de proximité
 - . La proposition d'un Point d'Apport volontaire sous réserve de possibilité d'enlèvement (Reste à confirmer)
 - La création d'une liaison publique Ouest/Est prenant en compte
 - . Le réaménagement de la Place Saint-Pierre et la Rue du Marché en diminuant le stationnement. Les matériaux de sols devront être qualitatifs et identiques à l'autre séquence
 - . L'introduction d'une nature de proximité
 - . La proposition d'un Point d'Apport volontaire sous réserve de possibilité d'enlèvement (Reste à confirmer)
 - La rénovation de certains bâtiments
 - . L'ancien Chais place Saint-Pierre

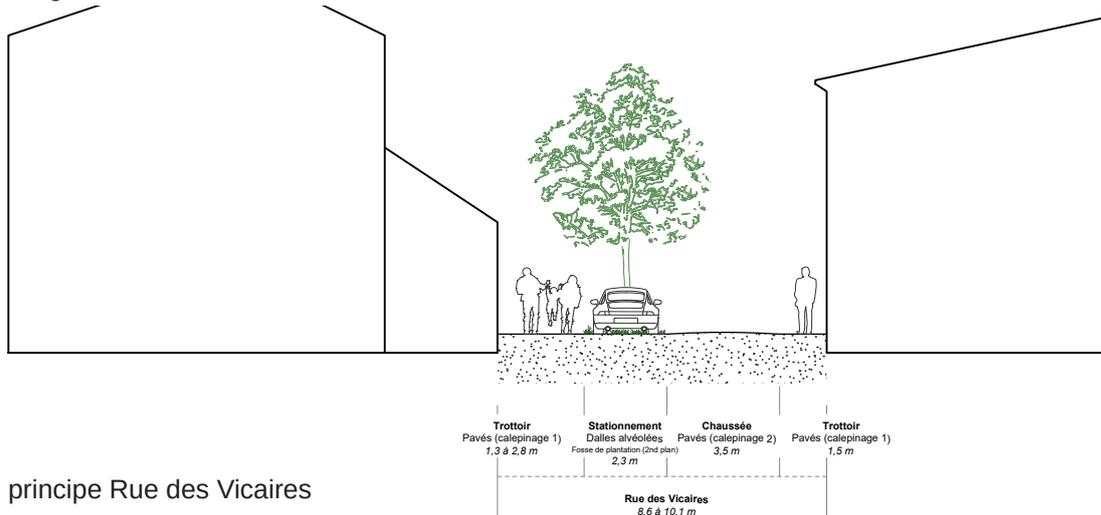
Action 4

Place du Vieux Marché au Beurre / Traverses / Place Saint-Pierre





Plan d'aménagement - Place du Vieux Marché au Beurre



Coupe de principe Rue des Vicaires



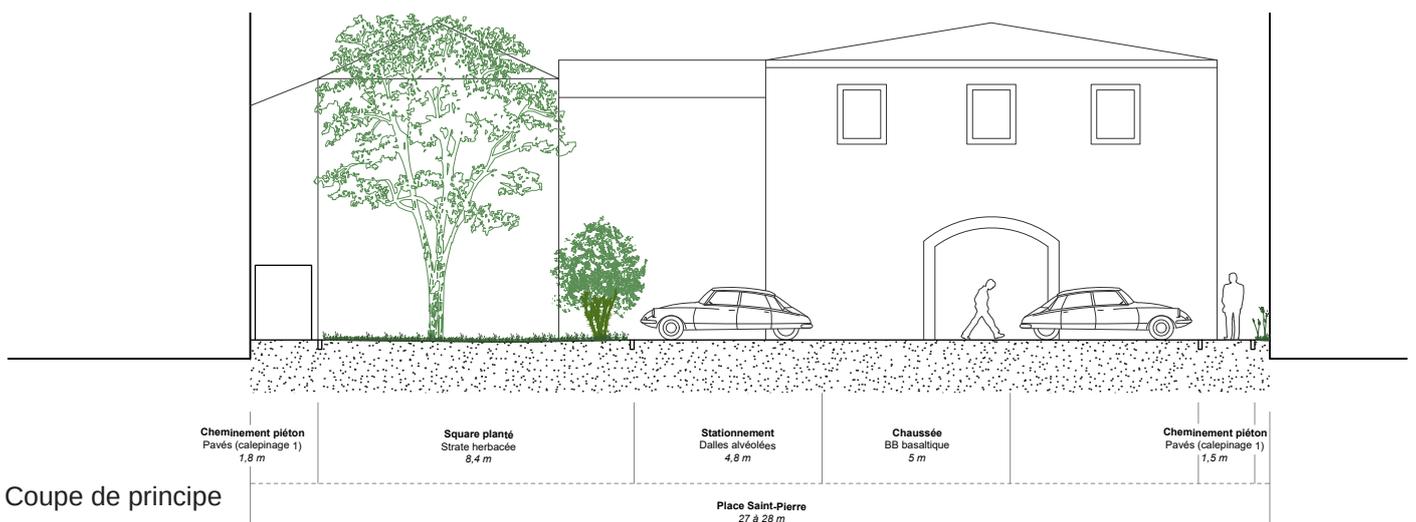
Actions

Comment?

- Un réseau d'espace public se matérialise dans le centre historique par la reprise qualitative des sols autour de deux axes Sud/Nord et Ouest/Est; permettant de donner une image patrimoniale forte. Ce maillage est une action prioritaire permettant de rendre concret le label «Petite cité de caractère». Il s'agit ici:
 - De poursuivre le calpinage existant réalisé autour de la Sainte Chapelle dans les Rues de la Porte Robin, Rue du Palais, Rue du Marché, Place Saint-Pierre. Ce calpinage sera réalisé en pavés granit pleine masse
 - De diminuer le stationnement au Nord de la Sainte Chapelle et réserver une place pour un Point d'Apport Volontaire (si possibilité technique), un composteur, un arbre remarquable. Le stationnement sera réalisé en pavés non jointés pour retrouver une perméabilité des sols
- L'aménagement de la Place Saint-Pierre constitue un «projet en soi» de par son positionnement à l'intérieur du maillage public et du fait que le Chais est un bâtiment accueillant un futur programme communal. Cela passera par:
 - La diminution des places de stationnement et des emplacements perméables en pavés non jointés
 - L'introduction d'une nature de proximité le long des façades (strates basses, arbustives et arborés)
 - La création d'un sol en pavés
 - La mise en place d'un Point d'Apport Volontaire (si possibilité technique)
- D'une façon générale, un «Permis de végétaliser» pourrait être mis en place suivant un partenariat Collectivité/ Particuliers
- La reprise de l'éclairage public avec une homogénéité du matériel utilisé



Plan d'aménagement - Place Saint-Pierre



Coupe de principe

Action 4

Place du Vieux Marché au Beurre / Traverses / Place Saint-Pierre

- **Coupe type traitement des rues**
Place du Vieux Marché au Beurre et
traverse comprenant:

- Rue du Palais
- Place du Vieux Marché au beurre
- Rue du Marché
- Rue des Vicaires
- Rue de la Porte Robin
- Place de l'Église



Pavés continus

Caniveau central pavés

Frontage planté

- **Traitement type des rues Place du Vieux Marché au Beurre et traverse**

- Traitement du sol en pavés sur l'ensemble de la surface:
 - . Pavés granit 10X10 pose en queue de Paon. (voiries)
 - . Pavés granit 10X10 pose en droite à mi-joint. (trottoirs, seuils et caniveaux)
 - . Bordures pleines masses avec vues si nécessité trottoirs ou arasées
- Mise en oeuvre de réservations en pieds de façades lorsque cela est possible pour plantations basses ou plantes grimpantes. A intégrer dans «Permis de végétaliser»



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**

- Commune de Vic le Comte
- SIVOM pour l'eau potable
- SMVVA pour l'assainissement
- SIEG pour l'éclairage
- SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères

- **Élaboration conception et partenaires:**

- Appel d'offre, marché de maîtrise d'œuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
- ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Phasage

Quand?

L'action 4 peut être qualifiée de prioritaire suivant l'intégration du périmètre à l'intérieur du Label «Petite cité de caractère». Compte tenu de la surface importante, le projet pourra être phasé sur plusieurs exercices budgétaires si besoin en tenant compte des surfaces existantes qualitatives qui n'ont pas besoin d'être reprises. Un marché par tranches de travaux pourra être envisagé, de type «Marché à bons de commande»

Pour le projet en totalité:

-Études de maîtrise d'oeuvre: Entre 5 mois

-Travaux: 12 mois

- Contraintes: (Les pavés vont nécessiter un temps de pose important, la contrainte des accès piétons et véhicules pour les riverains)

Un relevé de géomètre sera à réaliser

Le diagnostic réseaux reste à réaliser

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité.

- **2480 m²**

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs: 50 000 Euros HT

- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT

- Revêtements de surface: 500 000 Euros HT y compris couches de forme

- Végétal: 50 000 HT

- Signalétique et Mobilier (bancs): 40 000 Euros HT

- Matériel d'éclairage + réseaux: 50 000 Euros HT

Total: 730 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Action 5

Autres rues du centre historique

Surface opérationnelle

Où?

Comprenant les rues secondaires situées dans le centre historique

Surface aménagements : 3 665 m² environ

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Outre les rues principales évoquées dans l'Action 4 et classées comme prioritaires à réaménager par rapport au Label «Petite Cité de caractère», un ensemble de voiries contribue à mailler le centre historique de Vic-Le-Comte. De moindre importance du fait qu'elles soient soustraites aux flux principaux, que les espaces publics soient peu désirables, que les bâtiments remarquables ou patrimoniaux soient peu présents hormis des façades qualitatives; nous pouvons les qualifier de secondaires. (Rue de Coulogne, Rue Saint-Pierre, Rue des Farges, Rue de la Thioule, Rue Neuve, Rue de la Brèche, Rue des Rampeaux, Rue du 8 mai)
- Ces rues se caractérisent par:
 - des traitements de sols en enrobé noir de façade à façade ou adossés à un caniveau en béton
 - peu ou pas d'espace public identifié
 - peu de place réservée au végétal
 - des ombres portées sur façade importantes compte tenue de l'étroitesse des rues
 - quelques façades qualitatives (Rue Saint-Pierre)
 - des connexions directes avec les Boulevards (Rue de la Thioule, Rue Neuve, Rue Saint-Pierre, Rue de Coulogne)

Objectifs

Quoi?

- Requalifier les rues dites «secondaires» par un traitement qualitatif tout en maintenant une certaine sobriété dans les aménagements à travers:
 - la restructuration des sols selon des invariants établis comme ceci
 - . une bande centrale de roulement
 - . des seuils de part et d'autre de la bande centrale permettant de gérer les eaux pluviales et les emmanchements
 - . des bandes réservées au végétal (Permis de végétaliser ou pris en compte par la collectivité)
 - la requalification des façades lorsque cela est nécessaire et de façon plus générale un travail de fond de requalification du bâti afin de pérenniser les logements en centre ville
 - le traitement des accroches avec les Boulevards. Ce travail pourra être amorcé dans le cadre de leur requalification

Actions

Comment?

- Afin de poursuivre l'Action 4, les Rue de Coulogne, Rue Saint-Pierre, Rue des Farges, Rue de la Thioule, Rue Neuve, Rue de la Brèche, Rue des Rampeaux, Rue du 8 mai, sont réaménagées en intégrant deux hypothèses qualitatives:
 - Hypothèse 1:
 - . délimitation d'une bande de roulement centrale en **enrobé grenailé clair**, se rapprochant de la teinte des pavés. (Des planches d'essais avec différentes tailles de granulats et couleurs seront nécessaires)
 - . Démarcation d'un seuil sur les deux rives de la rue permettant la récupération des eaux de surface et/ou la gestion des seuils et des accès aux bâtiments
 - . réserves plantées le long des façades lorsque cela est possible, en fosse de plantation linéaire ou ponctuelle (vivaces et plantes grimpantes)
 - Hypothèse 2:
 - . délimitation d'une bande de roulement centrale en **béton désactivé**, se rapprochant de la teinte des pavés. (Des planches d'essais avec différentes tailles de granulats et couleurs seront nécessaires)
 - . Démarcation d'un seuil sur les deux rives de la rue permettant la récupération des eaux de surface et/ou la gestion des seuils et des accès aux bâtiments
 - . réserves plantées le long des façades lorsque cela est possible, en fosse de plantation linéaire ou ponctuelle (vivaces et plantes grimpantes)
- Pour les deux hypothèses, la reprise de l'éclairage public avec une homogénéité du matériel utilisé identique au coeur intégré dans l'Action 4

Action 5

Autres rues du centre historique

HYPOTHÈSE 1

Frontage
Pavés seuils
Caniveau pavés
Enrobé grenailé



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
 - Commune de Vic le Comte
 - SIVOM pour l'eau potable
 - SMVVA pour l'assainissement
 - SIEG pour l'éclairage
 - SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères
- **Élaboration conception et partenaires:**
 - Appel d'offre, marché de maîtrise d'œuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
 - ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Phasage

Quand?

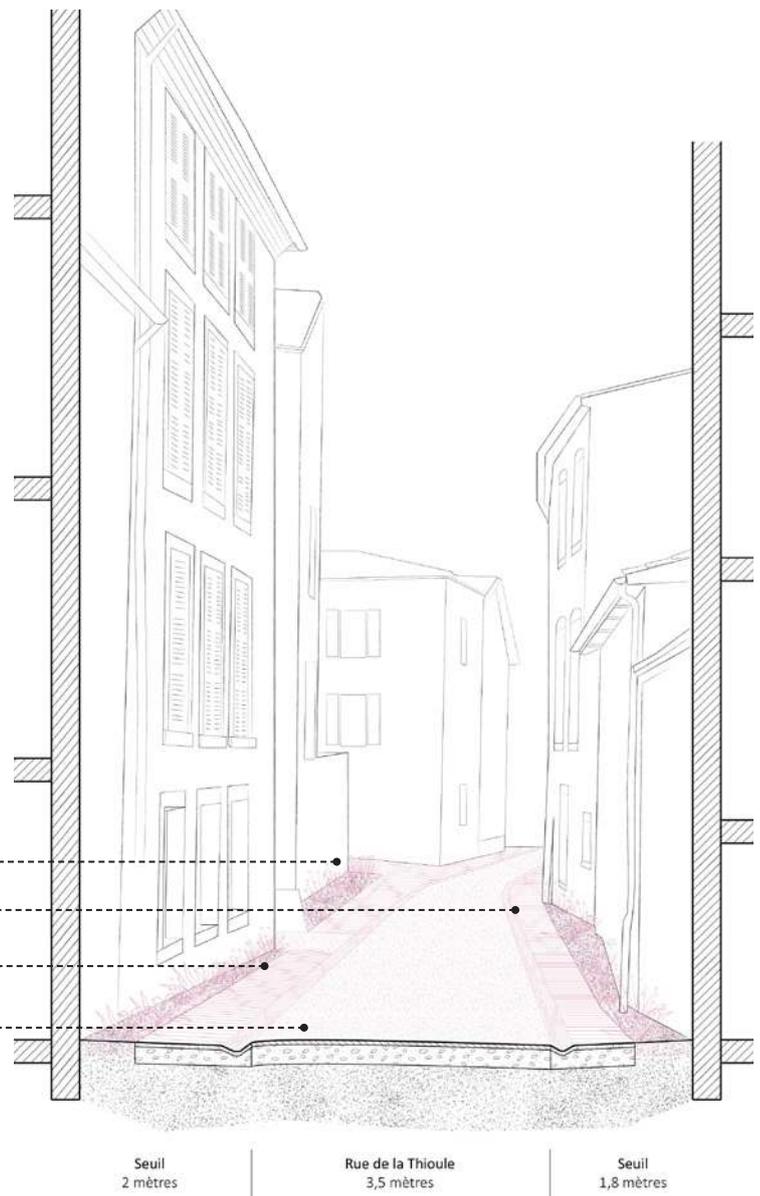
Cette Action 5 coeur de bourg n'est pas prioritaire et peut être réalisée «en temps masqué» selon les arbitrages budgétaires de la commune.

Pour le projet en totalité :

- Études de maîtrise d'oeuvre: 3 mois
- Travaux: 4 mois. A noter que la reprise des réseaux et de l'éclairage n'est pas intégrée

HYPOTHÈSE 2

Frontage
Pavés seuils
Caniveau pavés
Béton désactivé



Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité.

• **3665 m²**

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs: 50 000 Euros HT
- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT

- *OPTION1: Revêtements de surface (enrobé grenillé + pavés en rive): 450 000 Euros HT y compris couches de forme*

- *OPTION2: Revêtements de surface (béton désactivé + pavés en rive): 580 000 Euros HT y compris couches de forme*

- Végétal: 20 000 HT

- Signalétique et Mobilier (bancs): 20 000 Euros HT

- Matériel d'éclairage + réseaux: 50 000 Euros HT

Total OPTION 1: 630 000 Euros HT

Total OPTION 2: 760 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Action 6

Place Saint-Jean et Place de la Roche

Surface opérationnelle Où?

Comprenant la place de l'Église Saint-Jean Baptiste et la place de la Roche

Surface aménagements : 2 640 m² environ

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- La place Saint-Jean et la Place de la Roche se situent dans la partie Sud du bourg, quartier historique adossé au Boulevard du Jeu de Paume et en belvédère au dessus de la dépression de Cougoul. Ce quartier pourrait correspondre, d'après l'étude AVAP réalisée en 2014 au bourg primitif fortifié. De ce fait, ces deux espaces identitaires et le bâti attenant doivent être considérés comme des éléments d'intérêt majeur à l'intérieur du Label «Petite cité de caractère»
- Ces deux espaces contiguës réunies par la Rue du Docteur Malterre ne correspondent pas aux attentes souhaitées de mise en valeur patrimoniale. Ils se caractérisent ainsi:
 - Place Saint-Jean
 - . Omniprésence de la voiture avec du stationnement le long de l'Église Saint-Jean (13 voitures en moyenne), le long de la Rue du Docteur Malterre (5 voitures en moyenne), sur la place carré en stabilisé (10 voitures en moyenne)
 - . Revêtements en enrobé noir sur la voirie principale et en pieds de façade sur certaines parties, stabilisé sur la place carré qui offre une certaine qualité
 - . Végétal composé de hautes tiges qui offre du confort thermique, devant l'Église et sur la place carré (Prunus, Mûriers Tilleuls). Néanmoins, cette strate haute crée un masque visuel devant l'Église.
 - Place de la Roche
 - . Présence importante de la voiture (9 voitures en moyenne),
 - . Revêtements en enrobé noir sur la Rue du Docteur Malterre et sur l'ensemble de la place
 - . Peu de présence de végétal (Un Robinier vieillissant, un Prunus)
 - . Un point de collecte des ordures ménagères qui obstrue les vues sur le paysage lointain

Objectifs

Quoi?

- Requalifier le quartier historique Sud dans le cadre du label «Petite cité de caractère» et principalement les Places Saint-Jean et Place de la Roche dans une continuité urbaine; la Rue du Docteur Malterre étant l'espace de liaison entre la Place de la République et la Rue des Nobles
- Transformer le caractère routier de l'ensemble par une meilleure répartition des espaces entre ceux destinés aux véhicules (déplacement/stationnement) et ceux destinés aux piétons. La conservation d'une attractivité habitée du quartier doit être soutenue par la possibilité de conserver du stationnement en coeur de bourg; la diminution devra donc être mesurée en conséquence
- Créer un projet de paysage favorisant la perméabilité des sols, la déclinaison du vivant selon plusieurs strates fabriquant une nature de proximité et limitant les îlots de chaleurs
- Homogénéiser les matériaux et travailler finement certains espaces (Périphérie de l'Église Saint-Jean Baptiste)
- Conserver certains horizons ouverts (parvis de l'Église Saint-Jean Baptiste, belvédère sur la vallée du ruisseau de Cougoul au niveau de la Place de la Roche)
- Intégrer les Points d'apports volontaires dans le projet

Actions

Comment?

- Restructuration de la place Saint-Jean à travers:
 - Une nouvelle répartition du stationnement en le concentrant uniquement au niveau de la place carré. Le parvis de l'église est ainsi libéré
 - La requalification du parvis de l'Église par la mise en oeuvre de matériaux qualitatifs (pavés), la création d'un espace planté confortable avec des assises (A noter que les arbres de hautes tiges pourront être remplacés par des arbres de plus petites dimensions en cépées associés à une strate basse)
 - Conservation des Tilleuls sur la place carré et du revêtement en stabilisé
 - Mise en place d'un Point d'apport volontaire
- Restructuration de la place de la Roche à travers:
 - La requalification de la Rue du Docteur Malterre par un travail de sol plus qualificatif de type enrobé grenailé et le traitement des seuils
 - Une diminution du stationnement à quelques places permettant de libérer le belvédère sur la place
 - La plantation de nouveaux arbres
 - La matérialisation du belvédère et l'installation d'une assise
 - Une meilleure intégration des ordures ménagères

Acteurs

Qui?

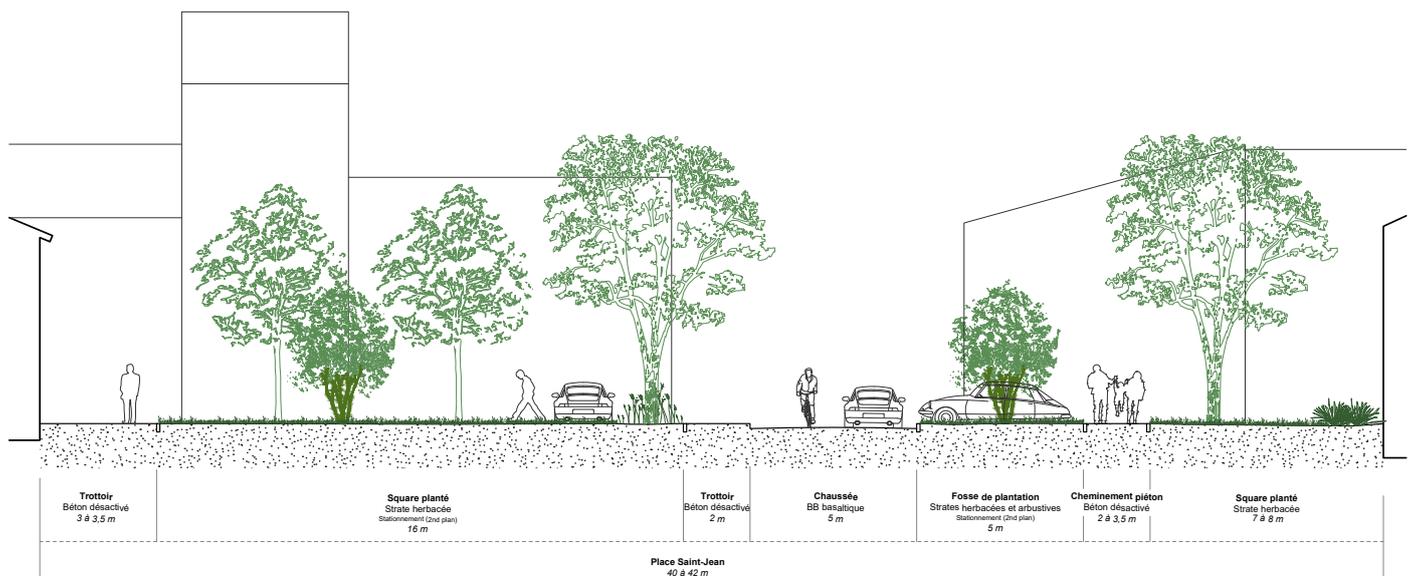
- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
 - Commune de Vic le Comte
 - SIVOM pour l'eau potable

Action 6

Place Saint Jean et Place de la Roche



Plan d'aménagement - Place Saint Jean et Place de la Roche



Coupe de principe

- SMVA pour l'assainissement
- SIEG pour l'éclairage
- SICTOM Issoire/Brioude pour les ordures ménagères
- **Élaboration conception et partenaires:**
- Appel d'offre, marché de maîtrise d'œuvre externe ayant pour compétences Espace public et paysage + VRD
- ABF compte tenu de la proximité avec le centre historique + CAUE

Références



Phasage

Quand?

Cette Action 6 peut être qualifiée de prioritaire et en particulier la Place Saint-Jean si elle est rattachée au projet global «Petite cité de caractère».

Elle peut être réalisée en deux tranches de travaux. Tranche1 (Place Saint-Jean comprenant la Rue du Docteur Malterre dans sa première partie). Tranche 2 (Deuxième partie de la Rue du Docteur Malterre et Place de la Roche)

Pour le projet en totalité :

-Études de maîtrise d'oeuvre: 4 mois

-Travaux: 5 mois. A noter que la reprise des réseaux et de l'éclairage n'est pas intégrée

Un relevé de géomètre sera à réaliser

Le diagnostic réseaux reste à réaliser

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité.

• **2640 m²**

- Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs: 35 000 Euros HT

- Reprise de réseaux: 40 000 Euros HT

- Revêtements de surface: 400 000 Euros HT y compris couches de forme

- Végétal: 30 000 HT

- Signalétique et Mobilier (bancs): 20 000 Euros HT

- Matériel d'éclairage + réseaux: 25 000 Euros HT

Total: 550 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Surface opérationnelle

Où?

Comprenant l'entièreté du Parc actuel, y compris les interfaces avec l'EHPAD, l'espace enfance jeunesse, les rues adjacentes

Surface aménagements : 31 000 m² environ

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- Espace de nature important de part ses dimensions (3 hectares) et le rôle qu'il joue dans la vie des habitants au quotidien, le Parc Montcervier est situé au Nord/Est du centre bourg, haut-delà du boulevard de ceinture.
- Facilement accessible, il est:
 - Longé par la Rue Jean Mouly au Sud
 - Longé par la Rue du Puits au Nord
 - Desservi à l'Est à partir du Giratoire de la RD761 faisant office d'entrée de ville
 - Distribué par des entrées qui restent assez confidentielles et quelques places de stationnements situées sur la Rue du Puits,
- La structure urbaine qui compose le quartier du parc est constituée:
 - D'habitations individuelles le long des deux rues
 - De la caserne des Pompiers
 - D'un nouvel EHPAD prenant place en fond de parc, diminuant sa surface de 10 000m² environ sur les 4 hectares originels. Pour l'instant, l'EHPAD n'est pas relié au Parc
 - De l'Espace enfance jeunesse située à l'Ouest qui sera renforcé par un projet de Médiathèque
- Le Parc de Montcervier, peu lisible aujourd'hui dans sa structure originelle, était une propriété privée du XIX siècle composée d'un château situé en lisière Sud et de son parc associé. Le château ravagé par un incendie en 1982 n'existe plus et les plantations (Séquoias d'Amérique du Nord, des cèdres du Liban, de l'Himalaya, de l'Atlas...) qui lui donnait un caractère de «Parc à l'Anglaise» sont vieillissantes. Les clairières sont difficilement lisibles compte tenu de l'amoindrissement du couvert végétal, et la pièce d'eau située au Nord à disparue

Objectifs

Quoi?

- Rendre le Parc Montcervier plus attractif à partir d'un projet global concernant la reconstruction d'une figure paysagère, des continuités territoriales et de proximité à retrouver, une nature à renouveler et à amplifier, une programmation et des usages à inventer. Concrètement:
 - Travailler sur un projet d'aménagement à partir de la structure historique comme base de réflexion et lui associer une dimension contemporaine capable de répondre aux demandes actuelles (espace ludique, espace de détente et de repos, espace bioclimatique, présence de biodiversité)
 - Fabriquer des continuités publiques avec le centre historique de Vic-le-Comte, avec le quartier habité au Nord et au Sud, avec les programmes phares du site (EHPAD, Espace enfance jeunesse et projet de Médiathèque)
- Inventer un «dispositif de projet» pouvant permettre d'aménager le Parc suivant plusieurs phases, sur un temps long, avec des enveloppes budgétaires mesurées

Actions

Comment?

Le Parc est réaménagé à partir de certains dispositifs paysagers qui étaient présents au XIX (Une recherche historique devra être réalisée), à réadapter, à savoir:

- Un réseau de cheminements piétons pour réunir entre eux les programmes (Maison de l'enfance et EHPAD), clarifier les entrées Nord et Sud, desservir les différents sous-espaces. Ces cheminements de facture simples et perméables (Stabilisé et voliges bois) pourront augmenter les perspectives et mettre en valeur les horizons ou traverser les différents milieux par un tracé plus sinueux
- Une structure végétale haute composée de bosquets en son centre dégagant des clairières. Les essences nobles ou exceptionnelles devront être choisies en respectant la palette végétale originelle, en l'adaptant aux nouvelles conditions climatiques.
- Des arbres d'alignement en partie Ouest pour amorcer l'entrée dans le parc depuis l'aire de stationnement, la maison de l'enfance, la future médiathèque
- Une structure végétale basse et intermédiaire en périphérie afin de créer des filtres et des milieux diversifiés.
- Des espaces ouverts et dégagés au centre permettant d'accueillir des programmes temporaires (concerts, cinéma en plein air, œuvres d'art temporaires en relation avec le Trampoline...)
- Des jeux enfants pour plusieurs tranches d'âges dont l'écriture devra être en accord avec l'identité du parc. Jeux de grimpes et polyvalents en bois
- La présence de l'eau qui peut prendre différentes formes
 - . Bassin situé dans la perspective la plus longue pouvant se transformer en brumisation. (Nécessite néanmoins une ingénierie hydraulique qui présente également un coût d'investissement et d'entretien)
 - . Zone humide dans la partie Nord à la place de l'ancien bassin existant apportant, de la biodiversité végétale
 - . Fontaines à boire





Pompiers

Parking potentiel

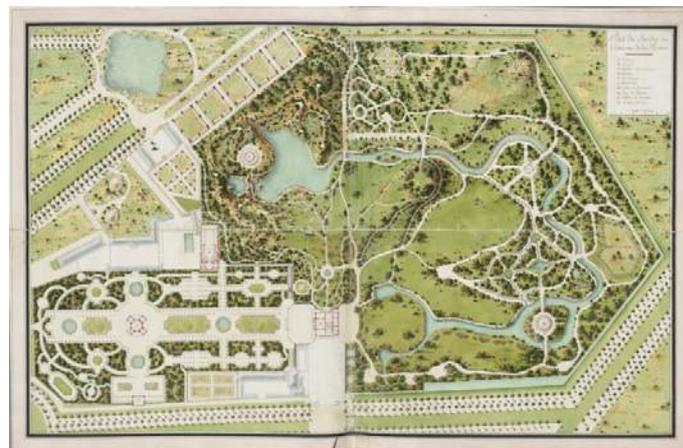
EHPAD

Cheminements périphériques

Références



L'ancien Château de Montcervier à l'intérieur de son parc avant sa destruction. Des clairières ouvertes structurées autour de la terrasse et d'une pièce d'eau prenant un caractère de jardin à l'Anglaise.



Parc du Hameau de la Reine Versailles. André Le Notre, un pavillon «à la campagne»



Arborétum parc de la Balaine (03)



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**

- Commune de Vic le Comte
- EHPAD pour l'interface
- SIEG pour l'éclairage (si décision d'éclairage du Parc)
- ONF / LPO / CEN Auvergne pour la partie environnementale

- **Élaboration conception et partenaires:**

- Étude préalable de type AVP à faire réaliser par un paysagiste faisant office de Plan guide à l'échelle du Parc. Ce plan Guide devra clarifier le dessin, définir un calendrier de phasage, établir des coûts. Les compétences d'un Bureau d'étude VRD + Géomètre pourront être sollicitées pour la partie bassin et zone humide si option retenue
- Le réaménagement du parc de Montcervier peut être l'occasion de réaliser un projet avec les habitants
- . Élaboration de la conception en partenariat avec le Maître d'oeuvre
- . Chantiers participatifs pour certaines actions ciblées (Plantations, réalisation de petits éléments de mobilier...)

Phasage

Quand?

Le réaménagement du Parc Montcervier doit être phasé selon les dispositifs retenus dans «l'Étude Plan Guide» à réaliser. Les tranches de travaux sont à engager sur plusieurs exercices.

A prioriser:

- Relevé sanitaire et mécanique du patrimoine végétal existant (ONF, bureau indépendant)
- Relevé de géomètre sur l'ensemble du parc avec rues périphériques y compris bâtiment + de la future médiathèque + recollement de l'EHPAD
- Étude Plan Guide du Parc Montcervier

Chiffrage

Combien?

Compte tenu du fait qu'une étude approfondie valant Plan Guide du Parc doit être réalisée, il est difficile à ce stade d'avancer des éléments de chiffrage sur le réaménagement du Parc Montcervier. Nous pouvons néanmoins estimer:

- **Étude AVP valant «Plan guide»** (Dessin en plan et en coupe du Parc, Détails techniques, Ateliers collaboratifs avec les habitants, chiffrage et établissement d'un planning): **Entre 15000 Euros HT et 20 000 Euros HT**
6 mois d'études
- **Relevé de géomètre** sur l'ensemble du Parc: **8000 Euros HT**
- **Diagnostic végétal:** **10 000 Euros HT**

Surface opérationnelle

Où?

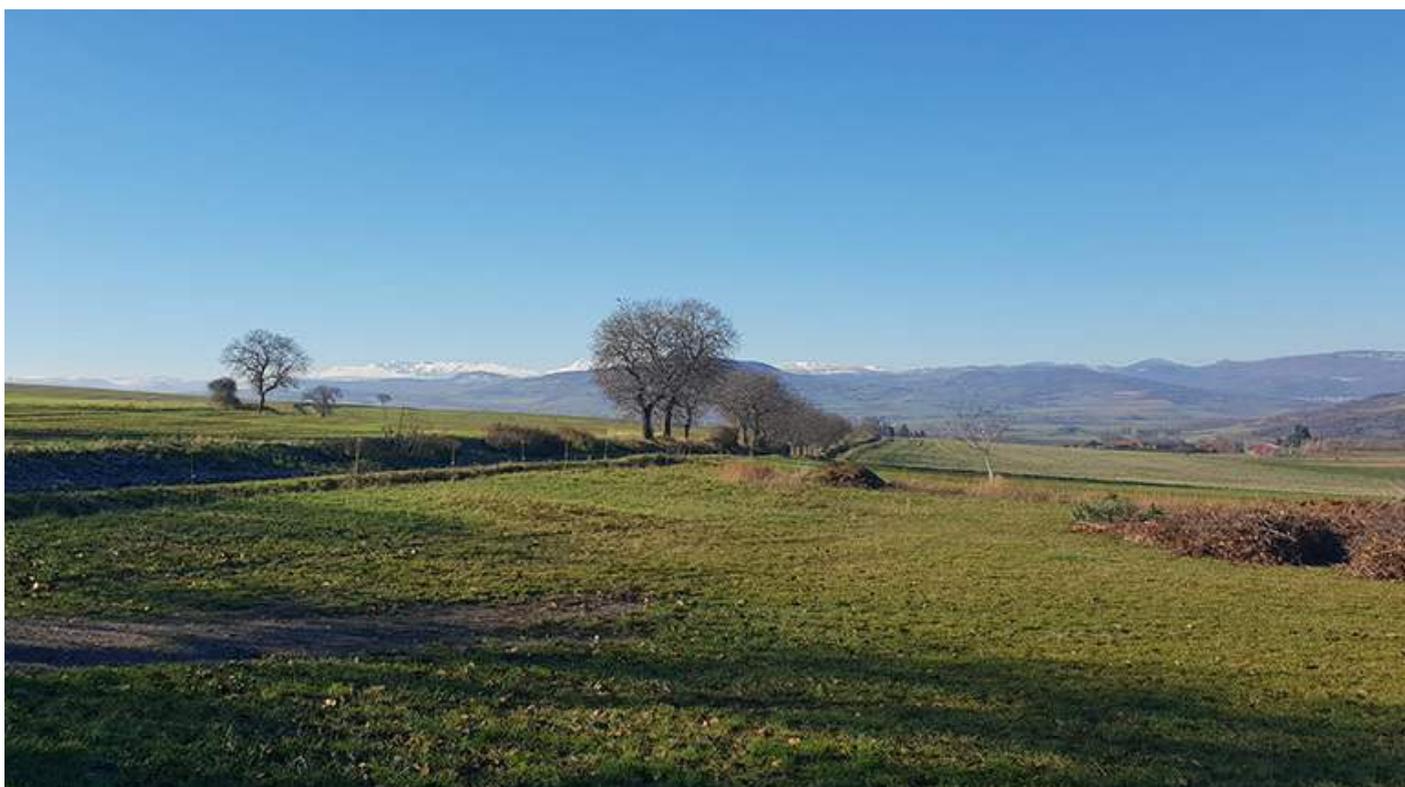
Comprend la parcelle située au Sud du bâtiment des services techniques, le Dojo et le parking

Surface aménagements : 7700 m²

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Plan de situation



Constat

Pourquoi?

- «C'est en Auvergne, au cœur du Puy-de-Dôme et de ses emblématiques volcans, et à quelques minutes seulement de la capitale auvergnate Clermont-Ferrand, que la destination Mond'Arverne dévoile ses charmes... Un territoire singulier, où le passé côtoie habilement le présent, où Histoire et paysages s'entremêlent et invitent le voyageur à un véritable voyage dans l'espace et le temps. Avec plus de 300 jours d'ensoleillement par an, Mond'Arverne offre à ses visiteurs un air de Sud, avec une atmosphère et des paysages aux couleurs méridionales, dus notamment à l'effet de foehn et à l'utilisation très caractéristique de l'arkose blonde, une pierre locale aux teintes chaleureuses...» Texte de présentation site internet Mond'Arverne Tourisme
- A l'échelle communale, le territoire de Vic-Le-Comte dispose de nombreux atouts lui permettant d'être attractif et de jouer un rôle majeur dans l'intercommunalité:
 - L'appartenance aux grandes structures paysagères emblématiques (La rivière Allier facilement accessible depuis l'A75 et la voie Verte, La forêt de la Comté classée ENS, la proximité avec le PNR du Livradois Forez)
 - La proximité avec des sites historiques de renommée Nationale (Corent, Gergovie)
 - Le label «Petite cité de caractère» et des programmes culturels (Le Trampoline)
 - La gare de Longues qui joue un rôle important dans le maillage métropolitain
 - La présence de marchés hebdomadaires
 - Des commerces de bouche
- Néanmoins, certains manques ne permettent pas d'attirer et de stabiliser une clientèle touristique. Le territoire étant en deçà de ses capacités
 - une offre d'hébergements pas assez présente ou ne répondant pas aux besoins de la clientèle
 - un maillage cyclable et pédestre devant être clarifié
 - un service de restauration à amplifier (montée en gamme, amplitude des horaires d'ouverture...)
 - impossibilité de se baigner dans l'Allier à Longues
 - pas d'aire de Camping car à proximité de Vic-Le-Comte

Objectifs

Quoi?

- Travailler de concert à l'échelle Intercommunale et Communale afin de mettre en mouvement une synergie touristique
- Mener des actions ciblées à Vic-Le-Comte et à Longues pour capter des flux touristiques et donner l'envie de rester sur le territoire. Ces actions devront être réalisées suite à un travail conjoint restant à réaliser entre la collectivité, l'office de Tourisme, les porteurs de projets privés
- Créer une aire de stationnement pour les camping-car

Actions

Comment?

Une aire de stationnement pour camping-car est aménagée sur une parcelle communale située dans le prolongement des ateliers communaux et à proximité du centre équestre, classée en AUe dans le PLU. Ce projet donne également l'occasion de redéfinir le parking du Dojo et la zone de stockage des ateliers.

L'aire est accessible depuis la route située au Sud menant au Centre équestre à partir du giratoire de la D761

L'aménagement est composé de:

- Un boisement situé au Sud fabricant un filtre végétal le long du chemin rural
- Une entrée située sur le chemin menant au centre équestre à l'Est
- 15 places de stationnement orientées Est/Ouest afin de privilégier les vues sur la chaîne des Puys Faille de Limagne
- D'un point bleu permettant de réaliser les vidanges + eau et électricité
- D'une lisière végétale basse à l'Ouest permettant de conserver les vues tout en offrant une lisière avec la parcelle agricole
- D'une aire de stockage des matériaux dans la partie centrale et séparée de l'aire par une lisière végétale
- D'une aire de stationnement pour le Dojo

D'une façon générale l'aménagement de cette aire devra être de facture simple, aussi bien pour le traitement des sols (grave, stabilisé, matériaux poreux) que pour le traitement paysager.

Dans un deuxième temps, si la parcelle agricole devait être construite (Si compatibilité avec classement au PLUI en cours), une nouvelle disposition de l'aire pour Camping-Car peut être envisagée; d'où la nécessité de réaliser un projet réversible.(Schéma n2)

Action 8

Aire pour Camping-Car



Plan d'aménagement - Aire pour camping-car - Temps 1



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**

- Commune de Vic-le-Comte pour le Temps 1
- Rachat de foncier si mise en oeuvre du projet sur la parcelle située à l'Ouest (0258) pour le Temps 2
- SIEG pour l'éclairage
- Département pour sécurisation nécessaire du giratoire le situé sur la Départementale D761
- Gestion externalisée possible pour la partie Campings Cars

- **Élaboration conception et partenaires:**

- Réalisation d'études simplifiées avec un Maître d'oeuvre pour calage du plan en trois dimensions (Paysagiste +VRD)
- Relais Mont d'Arverne et Office de Tourisme pour mise en réseau de l'équipement et communication

Phasage

Quand?

Cette Action 8 n'est pas prioritaire mais la demande pour ce type d'équipement est présente sur le territoire. La réorganisation de l'aire de stockage des services ainsi que le stationnement Dojo sont à programmer.

Possibilité de réaliser en deux tranches de travaux:

- Temps 1: Le projet est installé à l'intérieur du foncier communal comprenant la Prairie arborée, l'aire de Camping Cars, l'aire de stockage de matériaux, la requalification du parking Dojo
- Temps 2: En cas de nécessité pour agrandissement de la partie Aire de Campings cars

Pour le projet en totalité :

-Études de maîtrise d'oeuvre: 2 mois

-Travaux: 3 mois.

Un relevé de géomètre sera à réaliser

Le diagnostic réseaux reste à réaliser pour évacuation des eaux usées de l'aire de Campings Cars

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité.

- **7700 m²**

A noter que le chiffrage a été réalisé pour le temps1

- Préparation du chantier et décapage des surfaces: 30 000 Euros HT
- Reprise de réseaux+ point bleu: 45 000 Euros HT
- Revêtements de surface: 90 000 Euros HT y compris couches de forme
- Végétal: 40 000 HT
- Signalétique et Mobilier (bancs): 10 000 Euros HT
- Matériel d'éclairage + réseaux: 25 000 Euros HT

Total: 240 000 Euros HT

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux

Action 9

L'ancien Moulin à vent

Surface opérationnelle

Où?

Action comprenant la restauration de l'ancien Moulin à vent situé le long de la Rue du Collège

Surface aménagements : Moulin et périphérie



Plan de situation

Constat

Pourquoi?

- Situé dans le prolongement de la Place de la Molière, à l'entrée du lotissement de la Croix du Vent, amorçant le chemin historique du Binet reliant Vic-Le-Comte au ruisseau d'Enval, l'ancien Moulin à vent témoigne d'une architecture vernaculaire intéressante à valoriser
- Le moulin ne dispose plus de sa partie haute mais sa figure initiale reste encore identifiable, en bon état général (pierres apparentes sur sa base et enduit périphérique)
- Trois ouvertures restent visibles en façade mais l'édifice n'est plus accessible
- Un aménagement sommaire a été réalisé en pied, composé d'un chemin d'accès en stabilisé calé par des bordures et une étendue enherbée

Objectifs

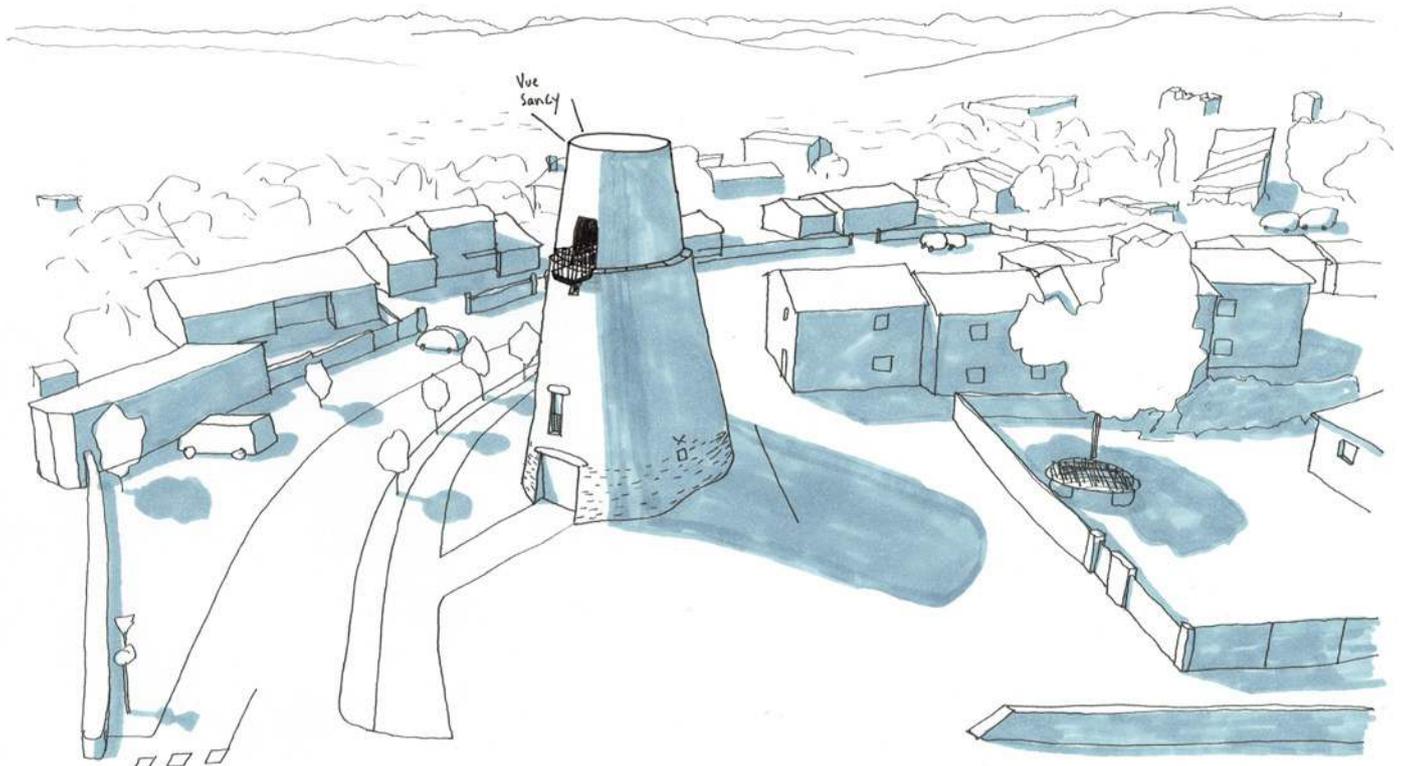
Quoi?

- Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire de la Commune n'appartenant pas au périmètre des monuments historique ou n'étant pas intégré au label «Petite cité de caractère» situé dans le centre ancien
- Inventer un nouveau récit à l'ancien Moulin à vent, profitant de son positionnement en belvédère au dessus de la vallée d'Enval et pouvant offrir des vues sur la chaîne des Puys Faille de Limagne, le Sancy
- Profiter de son positionnement à proximité du chemin du Binet pour l'intégrer dans le réseau de promenades
- Rendre accessible l'édifice et réaménager l'espace attendant par un traitement sobre et qualitatif (plantations, matériaux de sols, assises)

Actions

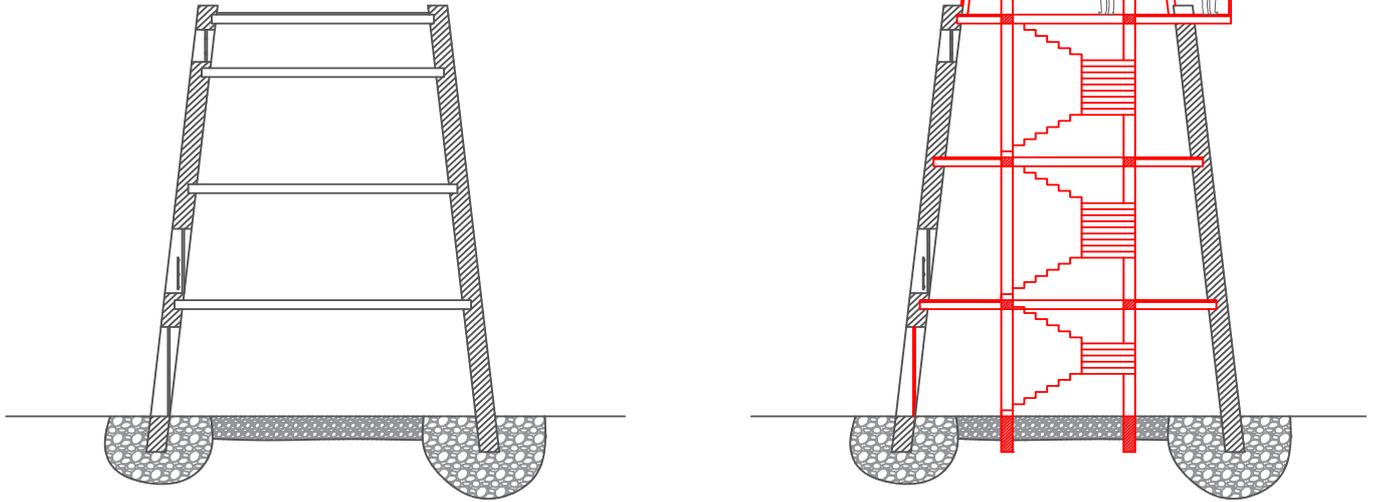
Comment?

- Le Moulin à vent est réhabilité en un belvédère offrant:
 - Des vues à l'Ouest sur la vallée d'Enval, la vallée de l'Allier, la chaîne des Puys Faille de Limagne, le Sancy
 - Des vues au Sud Est sur le centre historique de Vic-le-Comte, le massif de la Comté
- La réhabilitation pourrait être réalisée ainsi:
 - La partie supérieure est reprise, faisant office de toiture. A noter que celle-ci ne devra pas forcément être une reconstitution à l'identique mais pourra s'inscrire dans une écriture plus contemporaine. Cette émergence pourra être réalisée en bois, en acier...
 - Deux belvédères sont incisés dans la nouvelle toiture, permettant des accès extérieurs en porte à faux. Ceux-ci seront de facture simple (métal ou métal/bois) et donneront un aspect extérieur de légèreté. Une nouvelle structure interne à l'édifice sera nécessaire afin de limiter au maximum les charges sur les murs existants
 - Mise en sécurité de l'ensemble selon les normes en vigueur (hauteurs de garde corps, espacements des barreaudages...)
 - Possibilité de fermeture de l'ensemble avec un dispositif de programmation réglable
 - Aménagement de l'espace périphérique au moulin en clarifiant les entrées, suivant un caractère moins routier qu'actuellement (pavés enherbés, plantations, assises de factures simples)

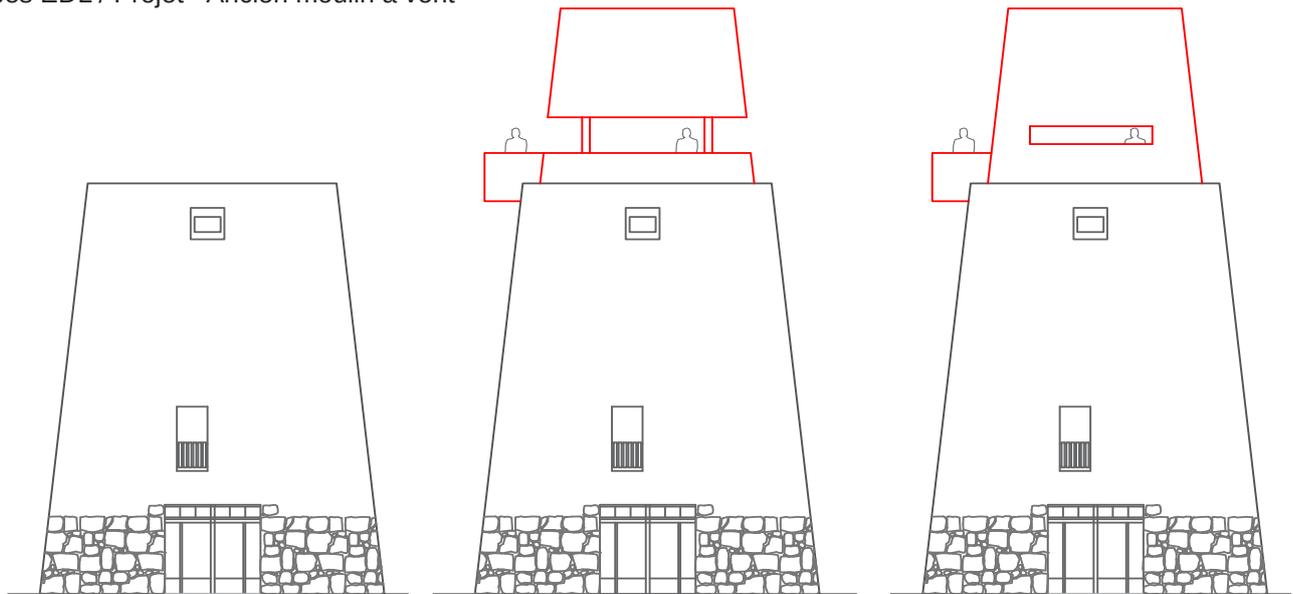


Action 9

L'ancien moulin à vent



Coupes EDL / Projet - Ancien moulin à vent



Façades EDL / Projet - Ancien moulin à vent



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
 - Commune de Vic le Comte
- **Élaboration conception et partenaires:**
 - Mission de Maîtrise d'oeuvre classique en architecture
 - Bureau d'étude structure
 - Avis ABF

Phasage

Quand?

Cette Action 9 n'est pas prioritaire mais peu être intéressante pour créer un dispositif événementiel (journée du patrimoine, nuit des étoiles...) ou quotidiennement

Pour le projet en totalité :

-Études de maîtrise d'oeuvre: 5 mois

-Travaux: 5 mois.

Un permis de construire sera nécessaire

Un relevé de géomètre + études structurelles du bâtiment seront à réaliser

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité.

- Préparation du chantier: 20 000 Euros HT
 - Structure interne y compris belvédères: 45 000 Euros HT
 - Toiture: 30 000 Euros HT
 - reprise des menuiseries: 15 000 Euros HT
 - Végétal: 5 000 HT
 - Signalétique et Mobilier (bancs): 3 000 Euros HT
 - Matériel d'éclairage + réseaux: 15 000 Euros HT
- Total: 133 000 Euros HT**

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 14%

+ Relevé de géomètre + diag structure existante



Surface opérationnelle

Où?

La nature de proximité à l'échelle du bourg de Vic-le-Comte concerne des espaces variés et de surfaces diverses, en situation urbaine ou périurbaine.

Les actions d'aménagement et de gestion sont:

- la coulée verte du Cougoul (Ruisseau d'Enval)
- les parcs et jardins (notamment le parc Montcervier / Action7, et les espaces verts proches de l'école maternelle et du collège)
- les espaces urbains qui peuvent également accueillir de la biodiversité végétale (plantes des trottoirs et murs) et animales (chauves-souris ou hirondelles dans les bâtiments). Intégrés dans les fiches actions du centre ville dont le «Permis de végétaliser»

A noter que cette thématique est également intégrée dans la fiche Action 21 / Continuités écologiques et environnementales

Constat

Pourquoi?

- Ces espaces sont globalement peu fonctionnels du point de vue écologique, en raison de multiples facteurs : urbanisation et artificialisation, entretien défavorable...

Objectifs

Quoi?

- Augmenter les capacités d'accueil de la biodiversité dans les différents espaces de nature de proximité en restaurant certains secteurs et en améliorant les pratiques de gestion

Actions

Comment?

Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre selon les types d'espaces concernés.

- Pour les bâtiments et espaces strictement urbains, des actions de végétalisation (frontage, plantations d'arbres, jardins...) et d'adaptation du bâti permettant l'accueil de la faune peuvent être engagées. Ces actions sont à intégrer aux différents projets d'aménagement ou associées au «Permis de végétaliser» restant à mettre en forme.
- Limiter et encadrer l'urbanisation périurbaine en conservant des espaces favorables à la biodiversité et des corridors fonctionnels (haies, bosquets, espaces de prairies, zones humides...).
- Pour les parcs publics, des plantations, des aménagements favorables (mares, zones humides, nichoirs, gîtes à chauves-souris...) associés à une modification des pratiques de gestion (fauches tardives, création et entretien de fourrés, protection de certains secteurs...) peuvent contribuer à un gain important en biodiversité.
- Pour le vallon de Cougoul, des actions plus ambitieuses de restauration du cours d'eau (amélioration de la transparence écologique, restauration des berges, plantations et renforcement des ripisylves...) peuvent être menées en partenariat avec le SMVVA.
- Des actions de communication et de sensibilisation sont également intéressantes pour permettre une amélioration des pratiques dans les espaces privés (ateliers participatifs, nichoirs et refuges petite faune, entretien du jardin, compostage, découverte de la biodiversité en ville...).
- Adopter une stratégie d'éclairage public favorable à la faune nocturne :
 - ne pas éclairer vers le ciel et proscrire l'éclairage dans certains secteurs,
 - pour les zones où l'éclairage est indispensable toute la nuit, éteindre un luminaire sur deux ou baisser la luminosité à 30 %, préférer des températures de lumière de couleur chaude, moins perturbantes pour la faune nocturne, utiliser des lampadaires à faible consommation, voire à batterie solaire.

Exemples spécifiques :

- **Parc Montcervier (Fiche Action 7) :**

Plantations complémentaires de fourrés et de plantes mellifères locales, mise en place d'habitats favorables à la petite faune (nichoirs, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes, abris en pierres, mare...), pratiques de gestion adaptées à la biodiversité (fauches tardives, maintien de bois mort au sol, laisser se développer des ronciers et arbustes permettant de créer des zones-refuges, plantations à base d'essences locales...).

- **Vallon de Cougoul :**

Des travaux de restauration du ruisseau de Cougoul sont programmés par le SMVVA entre le pont de Binet et sa confluence avec le Pignols aux Pétades d'ici 2023. Il s'agira notamment de restaurer l'aval du Cougoul en le déplaçant sur sa partie aval (les 70 derniers ml environ), en lui redonnant un lit mineur adapté, et en restructurant sa confluence avec le Pignols ; en amont de Vic-le-Comte des travaux de restauration de la ripisylve et de mise en défens du Cougoul sont prévus en seconde phase du Contrat (2024/2026). Ces travaux pourront être valorisés et renforcés dans le cadre du plan guide au niveau de l'accessibilité, la mise en place de supports pédagogiques ou de mobilier, plantations, amélioration des pratiques de gestion.

- **Cavité du Ravin de Binet :**

Mise en place d'une protection adaptée avec fermeture par barreaux de cette cavité qui abrite des chauves-souris en hibernation (Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophe), en concertation avec le propriétaire (propriété privée).

- **Bâti ancien :**

Améliorer la prise en compte de la faune inféodée au bâti dans la rénovation et l'entretien des bâtiments : chauves-souris dans les combles, hirondelles, martinets, choucas au niveau des toitures... Des recherches peuvent être menées par des spécialistes (Association Chauve-Souris Auvergne, LPO, CEN Auvergne...) en amont des travaux. Des habitats de substitution peuvent être mis en place : nichoirs à Hirondelles ou à moineaux, gîtes à chauves-souris...

- **Sainte-Chapelle :**

Reprise des dispositifs anti-pigeons sur toutes les ouvertures des combles qui abritaient une importante colonie de Grand Murin jusqu'à il y a environ 5 ans, mais qui sont devenus inaccessibles en raison du grillage.

- **Permis de végétaliser :**

Le permis de végétaliser est une des démarches qui encourage la participation des habitants dans l'embellissement, le verdissement et l'entretien de leur quartier, de leur rue par la plantation. C'est une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public qui réunit la collectivité et les habitants autour d'une charte.

Plusieurs objectifs sont recherchés:

- Augmentation de la biodiversité en ville
- Lutte contre les îlots de chaleurs
- Création de lien social

La méthode: (Exemple CAUE du Gard) <https://www.les-caue-occitanie.fr/dossier-thematique/dossier-permis-de-vegetaliser-les-documents>

- 1/ *Présentation du projet au Conseil Municipal*

Le projet du permis de végétaliser doit être présenté et voté au conseil municipal

- 2/ *Diagnostic*

Cela consiste à définir le champ des possibles : quels espaces sont déjà disponibles ? Quel rôle joue la commune dans les travaux d'installation, de fournitures ou de financement ? Comment s'effectue le suivi ?

- 3/ *Ecriture de la Charte et de la Convention*

Les deux documents sont écrits par les élus, puis votés au conseil municipal. La charte précise le but et l'objet de la démarche. Elle engage le futur détenteur à proposer un projet respectueux de l'environnement, à choisir des végétaux adaptés et enfin à entretenir l'installation. La convention engage les deux partis : la commune et le bénéficiaire

- 4/ *Ouverture des candidatures*

- 5/ *Une idée*

Une personne ou un groupe de personnes souhaite végétaliser un espace dans la rue : un pied d'arbre, une jardinière, ou planter directement dans le sol

- 6/ *Une idée*

Le dossier permet de décrire et de situer le projet. Il est ensuite déposé à la mairie ou sur le site internet de la commune, à la session du printemps ou de l'automne

- 7/ *Une idée*

Les services techniques de la commune se chargent d'étudier la possibilité de mettre en place le projet de végétalisation

- 8/ *Acceptation / ou non/ du projet*

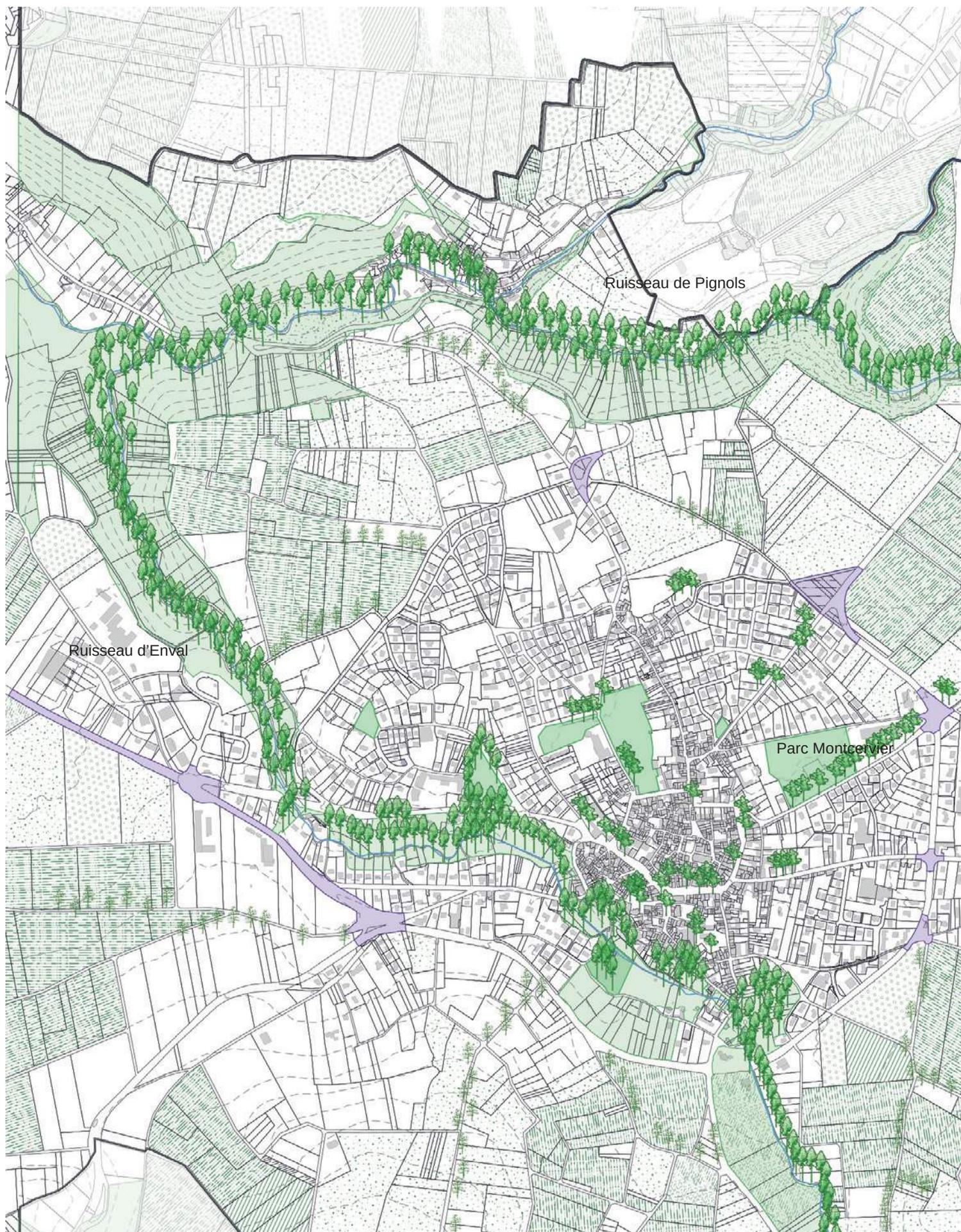
Au bout d'un mois, la commune décide ou non de délivrer le permis de végétaliser. Lorsqu'il est accepté, la ou les personnes s'engagent à respecter les conditions énoncées d'installation, de plantation et d'entretien en signant la charte

Durée: 3ans renouvelable pour une durée maximum de 12 ans

Gratuit: La demande est gratuite. Seuls la plantation et l'entretien sont à la charge du titulaire du permis

Action 10

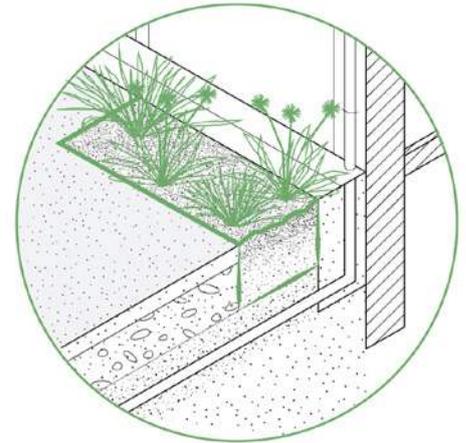
Natures de proximité



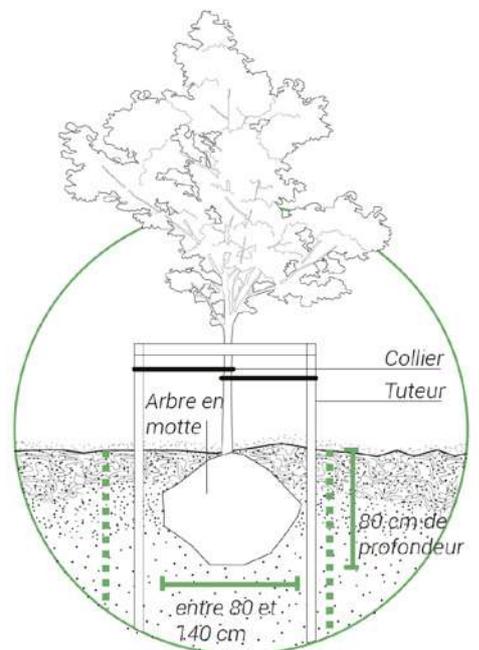


NATURES DE PROXIMITÉ :

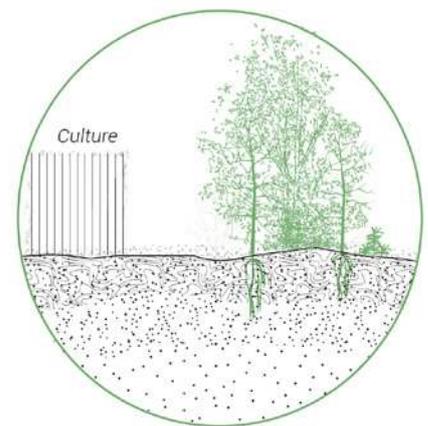
-  Milieu ouvert public (parc, terrain vague, terrain de sport...)
-  Milieu fermé semi-public, privé (forêt, ripisylve...)
-  Milieu ouvert privé (parcelle agricole, prairie...)
-  Séquence paysagère d'entrée de ville
-  Milieu humide, les bords d'Allier
-  Les alignements plantés
-  Les continuités boisées
-  Les haies



Plantation d'un frontage en centre-bourg



Plantation d'un arbre isolé d'alignement



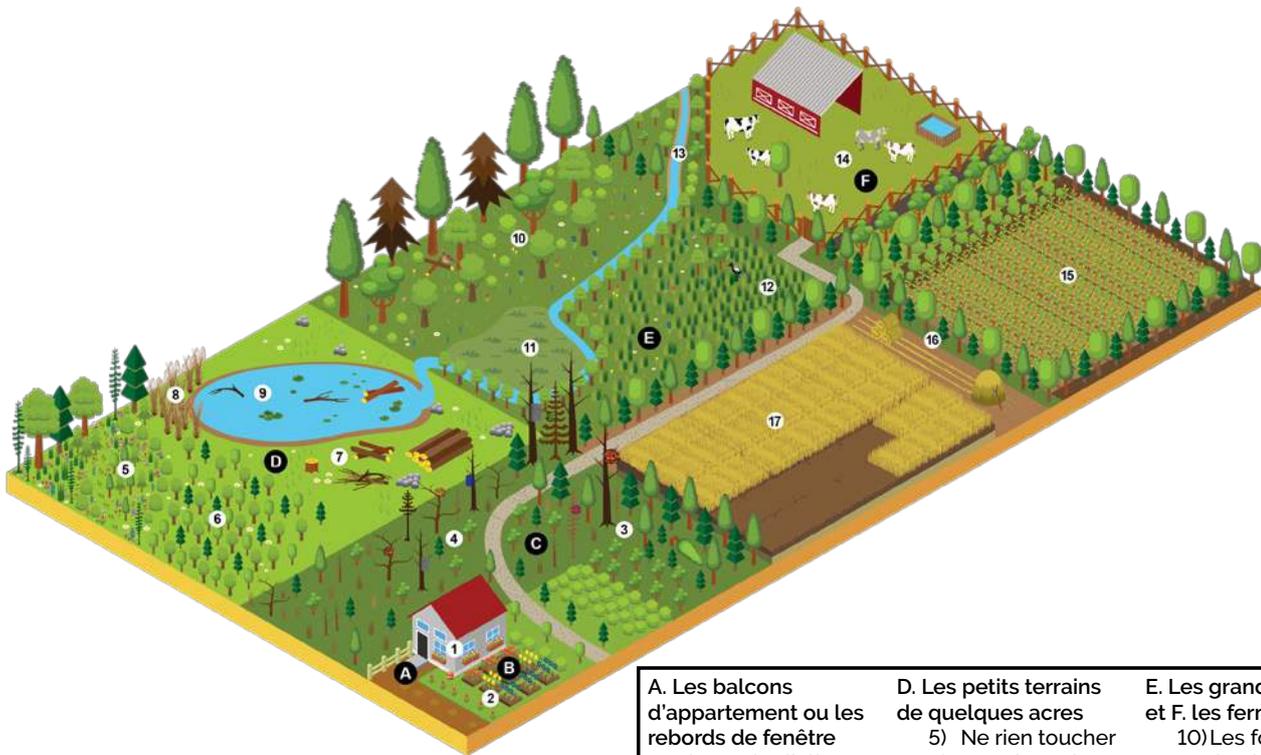
Plantation d'une haie en limite de parcelle agricole

Acteurs

Qui?

Commune, riverains, scolaires, SMVVA

Références



- | | | |
|---|--|---|
| A. Les balcons d'appartement ou les rebords de fenêtre
1) Les jardinières | D. Les petits terrains de quelques acres
5) Ne rien toucher
6) Les plantations indigènes
7) Les amas de roches ou de broussailles
8) La gestion des espèces envahissantes
9) Le couvert en surface | E. Les grands terrains et F. les fermes
10) Les forêts au stade pionnier
11) Les terres humides
12) Les régions herbagères
13) Les habitats riverains
14) Le bétail
15) La rotation des cultures
16) Les brise-vent
17) Le retardement |
|---|--|---|

Principes de constitution d'habitats



Plantation en frontage à Chédigny (37)



Exemples d'aménagements favorables à la faune

Surface opérationnelle

Où?

Comprenant le carrefour entre la Route de Clermont et la place de la Molière.

Surface aménagements : 1500 m² environ avec voirie Départementale

Les surfaces calculées sont issues du cadastre et vectorisées. Un écart peut donc exister par rapport à la réalité.



Constat

Pourquoi?

- Le quartier de la Place de la Molière connaît une circulation importante compte tenu:
 - de la présence du collège de la Comté Henri Bertrand
 - de la présence d'un habitat individuel tendant à se densifier avec de nouvelles opérations à venir (Rue de la Croix du vent) et d'activités libérales autour de la place
 - de la route de Clermont (RD225), artère principale qui fait office d'entrée de bourg à partir du giratoire Ouest de la zone commerciale
- Aux heures d'entrée et sortie du collège, le carrefour de place de la Molière et de la Route de Clermont présente un certain nombre de problématiques:
 - Engorgement du trafic (Insertion sur RD gérée par un stop)
 - Difficultés rencontrées pour le braquage des bus scolaires
 - Dangerosité pour les piétons compte tenu de l'étroitesse des trottoirs

Objectifs

Quoi?

- Définir un nouveau sens de circulation à l'échelle du quartier afin de mieux intégrer les nouvelles opérations d'habitat, fluidifier les parcours, sécuriser les piétons
- Repenser le carrefour de la Place de la Molière avec la RD225

Actions

Comment?

- A l'échelle du quartier, le sens de circulation est modifié sur la place de la Molière avec la création d'un sens unique descendant sur la rue Nord/Est devant le cabinet médical; privilégiant ainsi la circulation centrale sur la Rue du Collège
- Au niveau du carrefour Place de la Molière / RD225
 - Agrandissement du carrefour au niveau du square à l'Ouest par la dépose du muret existant en pierre, la dépose d'un poteau électrique (Enedis + éclairage), la réalisation d'une plateforme, la repose d'un muret de soutènement, la repose du poteau Enedis + éclairage ou enterrement de la ligne
 - Réalisation d'un plateau non surélevé sur la RD225 (enrobé grenailé et marquage au sol)
 - Mise en place de feux intelligents avec arrêt du bus sur la partie haute du carrefour et des véhicules sur la RD225 à une distance permettant des manœuvres aisées pour les véhicules. Le calcul des rayons de braquage devra être précis



Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
 - Commune de Vic le Comte
 - Conseil Départemental (RD225)
 - ENEDIS
 - SIEG
- **Élaboration conception et partenaires:**
 - Mission de Maîtrise d'oeuvre classique bureau d'étude VRD

Phasage

Quand?

Cette Action 11 n'est pas prioritaire mais doit être envisagée assez rapidement compte tenu des problèmes sécuritaires au niveau du carrefour et à la montée en charge des circulations sur la place de la Molière

Pour le projet en totalité :

- Études de maîtrise d'oeuvre: 3 mois
- Travaux: 3 mois.

Un relevé de géomètre sera à réaliser

Chiffrage

Combien?

Les prix sont basés sur des surfaces issues du plan cadastral et comportant potentiellement un écart par rapport à la réalité. A noter qu'une partie du budget sera absorbé par le Conseil Départemental + ENEDIS

- **1500 m² avec voirie départementale**
 - Préparation du chantier et décapage des surfaces de voirie + trottoirs + muret: 30 000 Euros HT
 - Revêtements de surface: 50 000 Euros HT y compris couches de forme + partie Conseil Départemental
 - Reprise du muret: 6 000 Euros HT
 - Végétal: 5 000 HT
 - Signalétique (feux intelligents) et Mobilier: 50 000 Euros HT
 - Matériel d'éclairage + réseaux: 30 000 Euros HT y compris déplacement du poteau
- Total: 171 000 Euros HT (Partie Conseil Départemental + ENEDIS à soustraire)**

Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10%

+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec

Action 12

Stratégie Points d'Apports volontaires (PAV)

Surface opérationnelle

Où?

Comprenant les Boulevards, le centre ancien à l'intérieur des boulevards, le quartier Saint-Jean

Surface aménagements : Ponctuelles

Constat

Pourquoi?

- Les aménagements prévus du centre bourg et des boulevards nécessitent de repenser l'organisation du tri sélectif. Le souhait de la municipalité est de passer d'un dispositif de collecte aérienne à des Points d'Apports Volontaires (PAV) enterrés ou semi enterrés

Objectifs

Quoi?

- Réorganiser la collecte des ordures ménagères à travers la mise en oeuvre de Points d'Apports volontaires (PAV) enterrés ou semi enterrés
- La mise en oeuvre des PAV doit être organisée en prenant en compte les aménagements de surfaces futurs projetés dans le Plan Guide

Actions

Comment?

- Une cartographie a été réalisée selon le mode de calcul du SICTOM à savoir:
1 PAV ordures ménagères de 3m³ pour 60 habitants, qui sera vidé tous les 15 jours
+ 1 PAV tri sélectif
- En partant de cette base, soit 15 à 20 habitations concernées pour un PAV, nous avons répartis les points selon **16 points de collecte**
-1 à 9 / 1 Ordures ménagères + 1 tri sélectif
- 10 / 2 Ordures ménagères + 1 tri sélectif
- 11 à 17 / 1 Ordures ménagères + 1 tri sélectif
TOTAL: 18 Ordures ménagères + 18 tri sélectifs
A noter que ce calcul sera à réactualiser selon le projet en collaboration avec les Maîtres d'oeuvre et le SICTOM

Acteurs

Qui?

- **Propriétaire foncier / Gestionnaires:**
- Commune de Vic-le-Comte
- SICTOM
- **Élaboration conception et partenaires:**
- A intégrer de préférence à l'intérieur des différents projets d'aménagement

Phasage

Quand?

Cette Action 12 n'est pas prioritaire mais peut améliorer considérablement la qualité du centre bourg, en intégrant au mieux les émergences

Chiffrage

Combien?

NB/ Nous intégrons dans ce chiffrage l'ensemble des PAV. Il n'est pas certain que les PAV 13 et 14 du centre historique soient réalisables suite au premier retour du SICTOM

-Pour chaque PAV, il faut compter:

. La préparation du sol: 8000 Euros HT

. Le PAV (cuve de 3m³): 7500 Euros HT

. Mise en place de la cuve et remblaiement: 2500 Euros HT

Total par PAV: 18 000 Euros HT

TOTAL pour 18OM + 18 TRI: 648 000 Euros HT

**Honoraires de maîtrise d'oeuvre 10% si nécessité de faire appel à un maître d'oeuvre
+ Relevé de géomètre + Diag réseaux + Diag amiante enrobés + Géotec**

17 points de collecte :
- 1 à 9 : 1OM + 1 tri
- 10 : 2OM + 2 tri
- 11 à 17 : 1 OM + 1 tri

TOTAL : 18 OM + 18 tri

